

COI Focus

MAROC

L'homosexualité

6 septembre 2021 (mise à jour)

Cedoca

Langue de l'original : français

DISCLAIMER:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et il a été rédigé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.

Table des matières

Liste des sigles utilisés.....	3
Introduction	4
1. Cadre juridique et institutionnel.....	6
1.1. Législation	6
1.1.1. Lois condamnant l'homosexualité	6
1.1.2. Lois accordant des droits aux homosexuels	7
1.2. Actions judiciaires.....	8
1.2.1. A l'encontre d'homosexuels.....	8
1.2.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes	10
1.3. Attitude des forces de l'ordre.....	12
1.3.1. A l'encontre d'homosexuels.....	12
1.3.2. A l'encontre d'auteurs de violence homophobe	13
2. Climat social	14
2.1. Attitude de la société	14
2.1.1. Représentations sociales de l'homosexualité	14
2.1.2. Position et rôle des médias	15
2.1.3. Violences homophobes.....	16
2.1.5. Atteinte aux droits.....	19
2.2. Visibilité	19
2.2.1. Liberté d'expression.....	19
2.2.2. Lieux de rencontre.....	21
2.2.3. Associations.....	22
3. Contexte socio-politique.....	25
3.1. Situation générale du pays.....	25
3.2. Position des acteurs politiques.....	26
3.3. Position des acteurs religieux	27
Résumé	29
Bibliographie	32

Liste des sigles utilisés

AFE	Arab Foundation for Freedoms and Equality
AFP	Agence France-Presse
AI	Amnesty International
AMDH	Association marocaine des droits humains
CNDH	Conseil national des droits de l'homme
DGSN	Direction générale de la sûreté nationale
EIU	Economist Intelligence Unit
FGD	Fédération de la gauche démocratique
FH	Freedom House
HRW	Human Rights Watch
ILGA	International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association
LGBTQI	Lesbiennes, Gays, Bisexuel(le)s, Trans, Queers, Intersexes
MAIL	Mouvement alternatif pour les libertés individuelles
MWN	Morocco World News
NU	Nations unies
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Parti authenticité et modernité
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PJD	Parti de la justice et du développement
RSF	Reporters sans frontières
RTBF	Radio-télévision belge de la Fédération Wallonie-Bruxelles
SOGIE	Sexual orientation, gender identity and expression
UFL	Union féministe libre
USDOS	United States Department of State
USFP	Union socialiste des forces populaires

Introduction

Dans le discours international sur les droits humains, on utilise actuellement le sigle LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuel(le)s, Transgenres) pour désigner les minorités sexuelles. Ce sigle permet également de désigner les institutions, organisations et individus qui militent pour la défense de leurs droits.

Cependant, si l'ensemble des minorités sexuelles peuvent faire l'objet de pressions similaires dans un contexte donné, la situation de chacune d'entre elles n'est pas nécessairement semblable. Ainsi, les problématiques d'orientation sexuelle et d'identité de genre (masculin ou féminin) sont différentes. L'orientation sexuelle « renvoie à la capacité de chacun de se sentir attiré, émotionnellement, affectivement et sexuellement par des personnes d'un autre sexe ou du même sexe ou des deux sexes et d'entretenir des relations intimes avec elles » [traduction]¹. L'identité de genre « fait référence à l'expérience ressentie très profondément et individuellement par chaque personne comme étant son genre [masculin ou féminin], lequel peut ou peut ne pas correspondre au sexe assigné à la naissance. Cela recouvre la sensation personnelle du corps (ce qui peut impliquer, si c'est librement choisi, la modification de l'apparence corporelle ou des fonctions corporelles par voie médicale, chirurgicale ou par d'autres voies) et d'autres expressions du genre, en ce compris les vêtements, la façon de parler et les 'manières' » [traduction]².

Si la présente recherche s'intéresse à la situation spécifique des homosexuels au Maroc et se limite dès lors à l'orientation sexuelle, le Cedoca fera néanmoins référence au sigle LGBT(QI+)³ lorsqu'il s'agit de reprendre les propos des sources consultées. Le sigle sera également utilisé pour désigner l'ensemble de la communauté des minorités sexuelles. Par ailleurs, le terme « homosexuel » désigne tant les hommes que les femmes mais lorsqu'il s'agira d'insister sur la dimension spécifique de l'expérience des uns ou des autres, le Cedoca utilisera alors les termes « gay » et « lesbienne ».

La recherche documentaire couvre la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 juillet 2021. Elle se compose de trois parties.

La première partie examine la législation ayant trait à l'orientation sexuelle des personnes. Elle aborde également les actions judiciaires engagées par l'Etat, à l'encontre ou en faveur des homosexuels, en application ou non des dispositions légales existantes.

La deuxième partie concerne la situation des homosexuels dans la société marocaine. Il y est questions, d'une part, des perceptions socioculturelles de l'homosexualité, de l'état de la violence homophobe ainsi que des différences de traitement dont peuvent faire l'objet les homosexuels sur le plan socio-économique et, d'autre part, de s'intéresser à leur vie sociale notamment à travers l'existence de lieux de rencontre ou d'associations.

Enfin, le troisième chapitre décrit le contexte politique général actuel et en particulier la position des autorités politiques et religieuses face à l'homosexualité.

¹ « Refers to each person's capacity for profound emotional, affectional and sexual attraction to, and intimate relations with, individuals of a different gender or the same gender or more than one gender »: UNHCR, 22/09/2010, [url](#)

² « Refers to each person's deeply felt internal and individual experience of gender, which may or may not correspond with the sex assigned at birth. It includes the personal sense of the body (which may involve, if freely chosen, modification of bodily appearance or function by medical, surgical or other means) and other expressions of gender, including dress, speech and mannerisms » : UNHCR, 22/09/2010, [url](#)

³ Lesbiennes, Gays, Bi (sexuel-le-s), Trans (genres), Queers, Intersexué-e-s et plus (toutes les autres identités, orientations, expressions qui ne sont pas représentées dans les autres lettres du sigle) : RTBF, 17/05/2021, [url](#)

La présente recherche est une mise à jour du COI Focus daté du 13 février 2015. Elle se base essentiellement sur des sources publiques telles que les rapports annuels publiés en 2020 et 2021 par le département d'Etat américain (United States Department of State, USDOS) et les organisations internationales Human Rights Watch (HRW), Freedom House (FH) et Amnesty International (AI) ainsi que sur des articles de la presse locale et internationale.

Le Cedoca s'est aussi basé sur plusieurs rapports portant spécifiquement sur les minorités sexuelles au Maroc et dans la région :

- *L'audace face à l'adversité* publié en 2018 par HRW sur les droits LGBT en Afrique du Nord et au Moyen-Orient⁴ ;
- *Situation of LGTB persons – version 2.0* publié en 2019 par les services d'immigration danois sur la situation des personnes LGBT au Maroc⁵ ;
- *Violence et discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre en période de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)* présenté en juillet 2020 à l'Assemblée générale des Nations unies (NU) par l'expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre⁶ ;
- *Loubya au temps du corona* publié en 2020 par le collectif marocain Nassawiyat⁷ qui décrit les défis auxquels la communauté LGBT du Maroc est confrontée en raison de la pandémie⁸.

Enfin, pour certains aspects de la recherche, le Cedoca s'est entretenu avec un consultant indépendant spécialisé en *Sexual orientation, gender identity and expression* (SOGIE) qui a travaillé de 2015 à 2020 à la Fondation arabe pour les libertés et l'égalité (Arab Foundation for Freedoms and Equality, AFE) ainsi qu'avec un militant du collectif Liqaat Maroc qui apporte un soutien aux membres de la communauté LGBTQI en difficulté. Ces personnes ont requis l'anonymat pour des raisons de sécurité.

Le Cedoca a clôturé la recherche le 7 août 2021.

⁴ HRW, 16/04/2018, [url](#)

⁵ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

⁶ NU, Assemblée générale, 28/07/2020, [url](#)

⁷ Nassawiyat (féministes en arabe) est un collectif d'activistes femmes queers et trans au Maroc créé pour combattre toutes les formes de violence et de discrimination basées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre : Nassawiyat [site web], s.d., [url](#)

⁸ Nassawiyat, 2020, [url](#)

1. Cadre juridique et institutionnel

1.1. Législation

1.1.1. Lois condamnant l'homosexualité

Dispositions du Code pénal

Les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont illégales au Maroc et punies d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison⁹. Selon l'article 489 du Code pénal marocain :

« [E]st puni de l'emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 200 à 1.000 dirhams, à moins que le fait ne constitue une infraction plus grave, quiconque commet un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe »¹⁰.

Dans l'édition 2017 de son rapport *State Sponsored Homophobia*, l'organisation International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA) rappelle que l'atteinte à la pudeur est également répréhensible à l'article 483 du Code pénal¹¹ :

« Quiconque, par son état de nudité volontaire ou par l'obscénité de ses gestes ou de ses actes, commet un outrage public à la pudeur est puni de l'emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 200 à 500 dirhams. L'outrage est considéré comme public dès que le fait qui le constitue a été commis en présence d'un ou plusieurs témoins involontaires ou mineurs de dix-huit ans, ou dans un lieu accessible aux regards du public »¹².

Dans un communiqué de presse du 27 avril 2020, HRW rappelle que :

« La criminalisation des relations homosexuelles librement consenties constitue une violation des droits humains fondamentaux protégés par le droit international. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ratifié par le Maroc en 1979, interdit ainsi toute ingérence dans les droits à la vie privée et à la non-discrimination »¹³.

Appels à la dépénalisation

Les dispositions pénales qui régissent la sexualité (homosexualité, relations sexuelles hors mariage et adultère) sont de plus en plus contestées par des personnalités de la société civile marocaine et par les associations de défense des droits humains¹⁴. Selon un article du journal en ligne Orient XXI daté du 27 juillet 2021, « de nombreux comptes Facebook et Instagram fleurissent autour des questions de libertés individuelles au Maroc [...] »¹⁵.

En février 2021, suite à la condamnation d'une mère célibataire pour relations sexuelles hors mariage, dans le cadre d'une affaire de « revenge porn » à Tanger¹⁶, le collectif Hors-la-loi¹⁷ a appelé les internautes à un sit-in numérique en leur demandant de partager le hashtag #STOP490 pour exprimer leur soutien à la jeune victime et demander l'abrogation de l'article 490 du Code pénal¹⁸. Le collectif est né peu après la condamnation au mois de septembre 2019 d'une journaliste à un an

⁹ AI, 07/04/2021, [url](#) ; USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; HRW, 13/01/2021, [url](#) ; The Sexual Rights Initiative, s.d., [url](#)

¹⁰ Dahir n° 1-59-413 portant approbation du texte du Code pénal, 26/11/1962, [url](#)

¹¹ ILGA, 05/2017, [url](#)

¹² Dahir n° 1-59-413 portant approbation du texte du Code pénal, 26/11/1962, [url](#)

¹³ HRW, 27/04/2020, [url](#)

¹⁴ Orient XXI, 27/07/2021, [url](#)

¹⁵ Orient XXI, 27/07/2021, [url](#)

¹⁶ Orient XXI, 27/07/2021, [url](#)

¹⁷ Parfois aussi appelé le collectif 490 en référence à l'article 490 du Code pénal

¹⁸ RFI, 23/02/2021, [url](#)

d'emprisonnement après avoir été déclarée coupable d'« avortement illégal » et de « relations sexuelles hors mariage ». L'écrivaine Leila Slimani et la réalisatrice Sonia Terrab avaient ainsi corédigé le manifeste Hors-la-loi qui a obtenu près de 12.000 signatures en moins d'un mois. Le collectif compte désormais plus de 25.000 abonnés sur chacun de ses comptes Facebook et Instagram (@moroccanoutlaws¹⁹) et rassemble de nombreux artistes, militants, intellectuels ainsi que quelques personnalités politiques²⁰.

Dans le même courant, le Conseil national des droits de l'homme (CNDH)²¹ a publié un mémorandum au mois d'octobre 2019, soutenu par plus de vingt-cinq organisations non gouvernementales (ONG), pour demander la décriminalisation des relations sexuelles consenties entre adultes non mariés. Les recommandations du CNDH ont été rejetées un mois plus tard par le chef du gouvernement Saad-Eddine El Othmani, membre du Parti de la justice et du développement (PJD), d'obédience islamiste, en invoquant les valeurs traditionnelles du Maroc et le « référentiel islamique » du pays²².

Un projet de réforme du Code pénal a été déposé à l'Assemblée nationale le 24 juin 2016 (dans le cadre d'une vaste réforme du système judiciaire initiée suite à l'adoption de la nouvelle Constitution en 2011²³) par Mustapha Ramid, à l'époque ministre de la Justice et membre du PJD²⁴. Le texte n'a pas encore été adopté et fait l'objet de nombreuses polémiques, entre autres sur la question des libertés individuelles²⁵. Selon un article du Nouvel observateur du 11 décembre 2019, « les défenseurs des droits humains se mobilisent pour faire abroger les lois criminalisant les relations sexuelles hors mariage, l'adultère et l'homosexualité » tandis que les conservateurs « s'opposent à tout assouplissement sur les mœurs car les lois visées, même si elles ne sont pas tirées de la charia, répondent aux valeurs traditionnelles dans un pays où l'islam est religion d'Etat »²⁶.

1.1.2. Lois accordant des droits aux homosexuels

Le Maroc figure sur la liste des quatorze Etats qui ont voté contre la résolution de l'Organisation des Nations unies (ONU) du 26 septembre 2014 concernant les droits des homosexuels²⁷.

Les lois anti-discrimination ne s'appliquent pas, selon les sources consultées, aux minorités sexuelles et le Code pénal ne criminalise pas les crimes de haine²⁸. Le rapport des services d'immigration danois publié en septembre 2019 précise que les personnes homosexuelles ne sont pas protégées contre le licenciement abusif²⁹.

Le droit à la vie privée est cependant garanti par l'article 24 de la Constitution de 2011 et par le PIDCP que le Maroc a ratifié³⁰.

¹⁹ Tel quel (Chraïbi S.), 05/02/2021, [url](#)

²⁰ Tel quel (Chraïbi S.), 05/02/2021, [url](#) ; Libération, 11/01/2020, [url](#) ; France télévisions, 15/10/2019, [url](#) ; Ouest-France, 07/01/2020, [url](#) ; Tel quel (Ismaili G.), 16/10/2019, [url](#)

²¹ Instance constitutionnelle chargée d'orienter les institutions marocaines sur les questions relevant des droits humains : HRW, 04/12/2019, [url](#)

²² HRW, 04/12/2019, [url](#) ; Le Nouvel observateur, 11/12/2019, [url](#)

²³ AI, 17/04/2015, [url](#)

²⁴ Tel quel (Chraïbi S.), 05/02/2021, [url](#) ; Royaume du Maroc, Chambre des représentants, 24/06/2016, [url](#)

²⁵ Tel quel (Chraïbi S.), 05/02/2021, [url](#) ; Les Eco, 01/01/2021, [url](#) ; Le Matin, 27/04/2021, [url](#) ; Les Eco, 05/05/2021, [url](#) ; Médias 24, 31/08/2020, [url](#)

²⁶ Le Nouvel observateur, 11/12/2019, [url](#)

²⁷ Yabiladi, 29/09/2014, [url](#)

²⁸ USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#) ; *Dahir n° 1-59-413 portant approbation du texte du Code pénal*, 26/11/1962, [url](#)

²⁹ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

³⁰ HRW, 04/12/2019, [url](#)

1.2. Actions judiciaires

1.2.1. A l'encontre d'homosexuels

Selon le classement du magazine américain Forbes mis en ligne le 23 mars 2021, le Maroc est classé « parmi les destinations les plus risquées pour les gays et les LGBTQ en général ». Il se retrouve à la 18^{ème} place avec l'Égypte et l'Algérie. D'après le magazine, le Maroc s'est retrouvé à cette position pour la sévérité avec laquelle la loi sanctionne les gays³¹.

Les rapports annuels publiés en 2020 et 2021 par les organisations HRW, FH et AI ne contiennent pas d'informations sur des actions judiciaires qui ont été engagées en 2019 et 2020 contre des personnes au motif d'homosexualité³². Dans un communiqué du 4 décembre 2019, l'organisation HRW affirme cependant que « de nombreux Marocains ont été emprisonnés pour relations sexuelles hors mariage, adultère ou homosexualité »³³.

Le département d'Etat américain mentionne dans son rapport annuel 2020 que selon les services du procureur général, 122 personnes ont été poursuivies en 2019 pour relations homosexuelles³⁴. Dans son précédent rapport annuel, il cite le nombre de 170 personnes poursuivies en 2018 pour ce motif³⁵. HRW précise que 7.721 personnes au total ont été poursuivies en 2018 pour relations sexuelles hors mariage³⁶.

Pour la période couverte par cette recherche, le Cedoca a trouvé peu d'informations sur des cas de personnes poursuivies ou condamnées spécifiquement pour leur homosexualité. Plusieurs médias rapportent l'arrestation de cinq homosexuels au mois de février 2021, surpris en flagrant délit de relations sexuelles dans un appartement à Tanger suite à une plainte déposée par des voisins pour nuisance sonore. Quatre d'entre eux ont été poursuivis pour actes de débauche, tandis que la cinquième personne a été incarcérée pour avoir aménagé un local pour la prostitution. Ils encourent une peine de trois ans de prison ferme³⁷.

Lors de la campagne de diffamation menée au mois d'avril 2020 sur les réseaux sociaux (voir point 2.1.3.), les personnes visées pour leur homosexualité présumée ont été victimes d'agressions et de menaces mais n'ont pas fait l'objet de poursuites judiciaires, selon les articles de presse consultés³⁸. Le site d'actualité marocaine Bladi affirme cependant que l'une des victimes qui a porté plainte auprès du commissariat de la ville de Sidi Kacem a été placée en garde à vue pendant 48 heures, accusée de violation de l'état d'urgence sanitaire et d'outrage à un fonctionnaire, et ensuite condamnée à quatre mois de prison avec sursis et à une amende de 10.000 dirhams³⁹.

Un militant du collectif Liqaat, avec qui le Cedoca s'est entretenu par téléphone le 17 juin 2021, fait remarquer qu'au Maroc, les homosexuels font l'objet de poursuites et de condamnations menant à des peines de prison mais rarement en vertu de l'article 489. D'après cette source, ce sont le plus souvent d'autres motifs qui sont invoqués par les juges tels que la débauche ou la prostitution de mineurs, la promotion de la prostitution, l'incitation à la débauche, le regroupement non autorisé ou encore l'outrage. Les homosexuels peuvent aussi être accusés de faire partie de bandes de malfaiteurs, de

³¹ Bladi, 24/03/2021, [url](#)

³² AI, 07/04/2021, [url](#) ; AI, 18/02/2020, [url](#) ; FH, 03/03/2021, [url](#) ; FH, 04/03/2020, [url](#) ; HRW, 13/01/2021, [url](#) ; HRW, 14/01/2020, [url](#)

³³ HRW, 04/12/2019, [url](#)

³⁴ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

³⁵ USDOS, 11/03/2020, [url](#)

³⁶ HRW, 14/01/2020, [url](#) ; HRW, 04/12/2019, [url](#)

³⁷ Orient XXI, 27/07/2021, [url](#) ; Le journal de Tanger, s.d., [url](#) ; Bladi, 21/02/2021, [url](#) ; Bladi, 24/02/2021, [url](#)

³⁸ France TV info, 30/04/2020, [url](#) ; HRW, 27/04/2020, [url](#) ; Courrier international, 22/04/2020, [url](#) ; Libération, 27/04/2020, [url](#)

³⁹ Bladi, 14/12/2020, [url](#)

faits de terrorisme, de vol, d'atteinte à la pudeur. S'agissant du contexte dans lequel ces personnes sont amenées à faire l'objet de poursuites judiciaires, la source évoque les dénonciations, le plus souvent de la part de voisins, mais surtout la présence et le travail du *Moqadem*⁴⁰. Ce dernier est un agent du ministère de l'Intérieur chargé d'informer ses supérieurs sur tous les faits de son quartier⁴¹. Toujours selon le collectif Liqaat, la situation des homosexuels varie très fortement d'une région à l'autre. Dans la région de l'Oriental par exemple, où le respect de la loi y est très important, des condamnations sont prononcées en vertu de l'article 489 avec des peines de prison qui sont effectivement appliquées. Dans la capitale, les homosexuels qui sont arrêtés seront le plus souvent poursuivis pour d'autres motifs que celui de l'homosexualité et peuvent espérer se faire libérer par le procureur⁴².

Des sources indiquent que les personnes qui sont condamnées en vertu de l'article 489 sont accusées par les juges de « déviance sexuelle »⁴³. Un article du journal Orient XXI du 14 mai 2020 note ainsi : « dans de nombreux cas, les pratiques homosexuelles sont jugées et condamnées et leurs acteurs sont considérés comme 'déviant', ce qui constitue une justification de leur exclusion sociale et familiale »⁴⁴.

Dans une étude rendue publique le 15 mai 2020, l'Association marocaine Akaliyat pour les droits des minorités sexuelles et religieuses révèle que 29 % des personnes interrogées ont affirmé avoir déjà été arrêtées par les autorités ou incarcérées. La moitié d'entre elles dit avoir été interpellée au motif d'homosexualité tandis que l'autre moitié invoque d'autres raisons telles que l'expression de genre, un contrôle d'identité ou une situation d'auto-défense en cas d'agression. L'étude a été effectuée en 2019 et 2020 auprès de 400 personnes dans les villes de Marrakech, Rabat, Agadir et Tanger⁴⁵.

Dans un rapport publié au mois de septembre 2019, les services d'immigration danois relatent que seule une petite fraction des cas de condamnation pour homosexualité serait rendue publique par les médias et par les organisations de défense des droits de l'homme car les personnes accusées font tout pour étouffer l'affaire. Des condamnations supérieures à quatre mois ont déjà été prononcées dans le cas d'infractions cumulées (homosexualité et vente illégale d'alcool par exemple). Des sources citées dans le rapport danois ont observé que les cours d'appel n'appliquent pas la peine maximale malgré la tenue de manifestations publiques pour réclamer des punitions sévères. Le rapport fait état de la difficulté d'obtenir des preuves de l'acte homosexuel et du fait que de nombreuses affaires judiciaires sont fondées sur les aveux de l'accusé. Selon un avocat marocain qui a défendu des personnes accusées d'actes homosexuels, les preuves décisives pour les juges sont les rapports de police qui, selon lui, sont souvent faux et produits au poste de police sans la présence d'un avocat⁴⁶.

Lors d'un entretien réalisé le 18 septembre 2019, un consultant indépendant SOGIE ayant travaillé pour l'AFE de 2015 à 2020 a déclaré au Cedoca que les condamnations d'homosexuels au Maroc mènent souvent à l'emprisonnement, tout en attirant l'attention sur les mauvaises conditions de détention des homosexuels⁴⁷.

D'après un article du journal en ligne Orient XXI du 27 juillet 2021, « les comportements sexuels sont aussi mobilisés dans les techniques de discrédit ou d'écartement des sphères politiques d'individus jugés comme dangereux, opposants et journalistes »⁴⁸. Suleiman Raissouni, journaliste pour le média

⁴⁰ Pour plus d'informations sur le rôle du Moqadem, voir le *COI Focus Maroc. Statut et rôle du Moqadem* du 16 avril 2021.

⁴¹ Collectif Nassawiyat, entretien téléphonique, 17/06/2021

⁴² Collectif Nassawiyat, entretien téléphonique, 17/06/2021

⁴³ TV5 monde, 08/04/2016, [url](#) ; HRW, 27/04/2020, [url](#)

⁴⁴ Orient XXI (Nour L.), 14/05/2020, [url](#)

⁴⁵ Yabiladi, 18/05/2020, [url](#)

⁴⁶ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

⁴⁷ Consultant indépendant SOGIE, entretien, Bruxelles, 18/09/2019

⁴⁸ Orient XXI, 27/07/2021, [url](#)

indépendant Akhbar al Yaoum, a été condamné le 9 juillet 2021 à cinq ans de prison pour « agression sexuelle » sur un jeune gay en 2018. Ce dernier, présenté comme militant des droits des personnes LGBT, avait affirmé sur Facebook au mois de mai 2020 avoir subi une tentative de viol au domicile des Raissouni. D'après un réfugié gay marocain établi en Espagne, les services marocains auraient en réalité instrumentalisé le jeune pour atteindre le journaliste, connu pour ses propos critiques du pouvoir. Hajar Raissouni, la nièce de Souleimane Raissouni, journaliste de la rédaction d'Akhbar al Youm, avait elle aussi été condamnée le 30 septembre 2019 à un an de prison ferme pour « avortement illégal, relations sexuelles illégales, débauche ». Elle avait entre autres couvert le soulèvement populaire dans le Rif en 2016 et 2017. Sous la pression internationale, elle avait été libérée le 16 octobre 2019 en vertu d'une grâce royale⁴⁹.

Le Cedoca n'a pas trouvé d'informations spécifiques sur les actions judiciaires engagées contre les lesbiennes. Selon les propos de la co-fondatrice du Mouvement alternatif pour les libertés individuelles (MAIL) au Maroc rapportés dans un article de France 24 en 2016, il y a peu d'arrestations ou de poursuites de lesbiennes au Maroc car l'homosexualité féminine y est perçue différemment de l'homosexualité masculine, notamment parce qu'il n'y a pas d'acte de pénétration⁵⁰. C'est également ce qu'a déclaré au Cedoca le militant du collectif Liqaat⁵¹.

1.2.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes

Le Code pénal marocain ne criminalise pas les crimes de haine⁵².

D'après le militant du collectif Liqaat, les victimes de violence homophobe ne portent généralement pas plainte par crainte d'être eux-mêmes poursuivis en raison de leur orientation sexuelle⁵³. L'étude menée en 2020 par l'association Akaliyat révèle que seulement 14 % des personnes interrogées qui affirment avoir été exposées à la violence physique ou morale ont déposé plainte auprès du commissariat de police. La plupart des victimes de violence ont déclaré ne pas avoir confiance en la police et en la justice et craindre des représailles⁵⁴.

Dans son rapport annuel qui rend compte de la situation des droits humains au Maroc en 2020, AI déclare : « Authorities failed to investigate incitement to violence against LGBTI people or to provide people protection regardless of their sexual orientation or gender identity »⁵⁵.

Une militante de la cause LGBT à Casablanca a déclaré à l'Agence France-Presse (AFP), en évoquant la situation des victimes de la campagne de diffamation d'avril 2020 (voir point 2.1.3.), que les personnes qui ont tenté de déposer plainte « se sont heurtées à l'hostilité de la police »⁵⁶. Selon le porte-parole de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), la police marocaine a bien ouvert une enquête préliminaire pour « incitation à la haine et à la discrimination » après des fuites de données privées visant la communauté LGBT⁵⁷.

D'après le rapport des services d'immigration danois de septembre 2019, les homosexuels évitent de se présenter au poste de police par crainte d'être arrêtés pour homosexualité. Cette source mentionne

⁴⁹ RSF, 2021, [url](#) ; RTBF, 12/04/2021, [url](#) ; Le Soir (Loos B.), 11/06/2021, [url](#) ; L'Orient, 18/05/2021, [url](#) ; Le Monde, 16/06/2021, [url](#) ; RTBF, 12/04/2021, [url](#) ; L'Humanité (Massaoui R., El Azzouzi R.), 10/07/2021, [url](#) ; AI, 28/05/2021, [url](#)

⁵⁰ HRW, 16/04/2018, [url](#)

⁵¹ Collectif Nassawiyat, entretien téléphonique, 17/06/2021

⁵² USDOS, 11/03/2020, [url](#) ; USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; *Dahir n° 1-59-413 portant approbation du texte du Code pénal*, 26/11/1962, [url](#)

⁵³ Collectif Nassawiyat, entretien téléphonique, 17/06/2021

⁵⁴ Yabiladi, 18/05/2020, [url](#)

⁵⁵ AI, 07/04/2021, [url](#)

⁵⁶ RTBF, 23/04/2020, [url](#) ; L'Express, 21/04/2020, [url](#)

⁵⁷ Le Figaro, 24/04/2020, [url](#) ; HRW, 27/04/2020, [url](#)

aussi que le code de procédure pénale ne contient aucune disposition obligeant les officiers de police judiciaire à enregistrer systématiquement une plainte. Une plainte déposée auprès du parquet doit en revanche être systématiquement enregistrée dans un registre avec un numéro d'ordre et la victime doit être informée de la suite donnée à sa plainte⁵⁸.

Parmi les sources consultées pour cette recherche, le Cedoca a trouvé quelques exemples repris ci-dessous de cas de plaintes déposées par des homosexuels et/ou de condamnations d'auteurs d'actes de violence homophobe.

Au mois de mai 2019, trois personnes ont été arrêtées à Tiznit suite à la plainte déposée par un homosexuel agressé publiquement. L'une d'elles a été condamnée à six mois de prison et à une amende de 500 dirhams par un tribunal de première instance mais le motif d'accusation n'est pas connu. Quant aux deux autres accusés, ils ont vu leur affaire renvoyée devant un juge pour des crimes impliquant des mineurs⁵⁹.

Un jeune homme gay de Sidi Kacem (région de Rabat-Sale-Kenitra) a été arrêté le 10 avril 2020 après avoir tenté de porter plainte contre les agressions qu'il a subies (harcèlement et menaces de mort) lors de la campagne de diffamation sur les réseaux sociaux (voir point 2.1.3.). Il a été placé en garde à vue pendant 48 heures pour avoir enfreint les mesures de confinement prévues par l'état d'urgence⁶⁰. Une source évoque aussi l'accusation à son égard d'outrage à un fonctionnaire durant l'exercice de ses fonctions⁶¹. Le jeune homme a été condamné le 6 octobre 2020 à quatre mois de prison avec sursis et à une amende de 1.000 dirhams⁶². Seules deux victimes ont porté plainte pour diffamation dans le cadre de cette affaire, selon le collectif Liqaat⁶³.

L'arrestation au mois de mai 2020 du rédacteur en chef du quotidien Akhbar Al Yaoum et sa condamnation le 9 juillet 2021 à cinq ans de prison pour « agression sexuelle » font suite à une plainte déposée par un jeune militant de la communauté LGBT. Celui-ci l'avait accusé sur les réseaux sociaux de tentative de viol. Le journaliste nie toutes les accusations portées contre lui et affirme que cette affaire est liée à ses articles critiques envers la monarchie et les services de sécurité. Slimane Raissouni est également connu pour son activisme au sein de l'Association marocaine des droits humains (AMDH). C'est aussi ce que déclare un proche du jeune gay⁶⁴.

Le quotidien marocain Assabah rapporte au mois de juin 2021 que la cour d'appel de Meknès a condamné un jeune homme accusé d'homicide volontaire avec préméditation à dix ans de prison, soit le double de la peine dont il avait écopé en première instance. La victime avait été retrouvée morte à son domicile. Le mot « homosexuel » écrit avec le sang de l'auteur avait permis aux enquêteurs de la police judiciaire d'identifier et d'interpeller le suspect qui a reconnu les faits⁶⁵.

⁵⁸ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

⁵⁹ USDOS, 11/03/2020, [url](#)

⁶⁰ USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; Bladi, 14/12/2020, [url](#) ; MWN, 27/02/2021, [url](#) ; L'Observateur (Hayat K. I.), 12/11/2020, [url](#) ; RTBF, 23/04/2020, [url](#)

⁶¹ Bladi, 14/12/2020, [url](#)

⁶² USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; Bladi, 14/12/2020, [url](#) ; MWN, 27/02/2021, [url](#) ; L'Observateur (Hayat K. I.), 12/11/2020, [url](#) ; RTBF, 23/04/2020, [url](#)

⁶³ Collectif Nassawiyat, entretien téléphonique, 17/06/2021

⁶⁴ AI, 28/05/2021, [url](#) ; RSF, 2021, [url](#) ; RTBF, 12/04/2021, [url](#) ; Le Soir (Loos B.), 11/06/2021, [url](#) ; L'Orient, 18/05/2021, [url](#) ; Le Monde, 16/06/2021, [url](#) ; L'Humanité (Massaoui R., El Azzouzi R.), 10/07/2021, [url](#) ; AI, 28/05/2021, [url](#)

⁶⁵ Bladi, 09/06/2021, [url](#)

1.3. Attitude des forces de l'ordre

1.3.1. A l'encontre d'homosexuels

Plusieurs sources consultées pour cette recherche rapportent des actes de violence commis par les forces de police à l'égard des personnes homosexuelles lorsqu'elles sont arrêtées mais également, comme indiqué au point précédent, lorsqu'elles déposent plainte ou lors de leur détention.

Le militant SOGIE rencontré le 18 septembre 2019 a ainsi fait état du climat de « violence et d'humiliation » qui accompagne l'arrestation des homosexuels⁶⁶. Selon le militant du collectif Liqaat contacté le 17 juin 2021, il faut dissocier ce qu'il se passe au moment de l'arrestation et dans les commissariats. Lors de l'arrestation, les policiers se rendent souvent coupables de violence physique et/ou sexuelle et de harcèlement moral avec rappel des valeurs religieuses. Dans les commissariats, les homosexuels sont amenés à signer des procès-verbaux sans la présence d'un avocat et sous la contrainte pour leur faire avouer des crimes qu'ils n'ont pas commis. La source ajoute par ailleurs que la criminalisation des relations sexuelles hors mariage autorise la police à entrer dans les domiciles privés⁶⁷.

Selon le rapport des services d'immigration danois de 2019, les homosexuels appartenant à l'élite intellectuelle ou au milieu libéral et qui sont financièrement indépendants sont susceptibles d'être libérés sans autre sanction⁶⁸.

La même source décrit par ailleurs la vulnérabilité des personnes LGBT emprisonnées car elles peuvent faire l'objet, en raison de leur orientation sexuelle, de violence physique (viol) et psychologique (insultes, harcèlement) de la part d'autres détenus. Des homosexuels peuvent pour cette raison être détenus dans une cellule individuelle. Le rapport souligne ensuite que, de manière générale, les conditions de détention dans les prisons marocaines ne répondent pas aux standards internationaux⁶⁹.

L'enquête menée en 2019/2020 par l'association Akaliyat a montré que plus de 63 % des personnes interrogées disent avoir été victimes de torture ou de mauvais traitements pendant leur détention. La moitié d'entre elles affirme avoir subi des insultes, formes d'extorsions, chantages et actes d'intimidations pendant l'enquête tandis qu'un tiers affirme avoir été victime de violences. En outre, les personnes qui expriment leur genre d'une manière non conventionnelle « disent avoir été soumises au moins à deux reprises à des arrestations ou des fouilles au corps sans raison expressément formulée »⁷⁰.

AI indique, dans ses rapports annuels 2020 et 2021, que la police « harcèle » les personnes en raison de leur orientation sexuelle⁷¹.

Le rapport publié par le collectif Nassawiyat en 2020 affirme que la violence institutionnelle est encouragée par le Code pénal qui criminalise les relations homosexuelles. En outre, le collectif souligne le fait que les personnes qui sont victimes de violence homophobe sont obligées de cacher leur orientation sexuelle lorsqu'elles signalent une agression à la police. Lors de la campagne de diffamation du mois d'avril 2020, et toujours selon la même source, « la police persécutait les victimes » à défaut de les aider⁷².

⁶⁶ Consultant indépendant SOGIE, entretien, Bruxelles, 18/09/2019

⁶⁷ Collectif Nassawiyat, entretien téléphonique, 17/06/2021

⁶⁸ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

⁶⁹ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

⁷⁰ Yabiladi, 18/05/2020, [url](#)

⁷¹ AI, 07/04/2021, [url](#) ; AI, 18/02/2020, [url](#)

⁷² Nassawiyat, 2020, [url](#)

Il est à noter que la violence policière a été exacerbée avec la pandémie du COVID-19. Dans un rapport présenté à l'Assemblée générale des NU en juillet 2020, l'expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, Victor Madrigal-Borloz, fait état d'impacts disproportionnés de la pandémie sur les populations LGBT dans le monde. Il a constaté une augmentation générale du nombre des mauvais traitements et d'actes de violence à l'égard des personnes LGBT dans la sphère publique. Les restrictions imposées au niveau des déplacements ont par ailleurs augmenté les risques d'abus lors des contrôles de police tels que des arrestations sélectives, des détentions arbitraires ou des humiliations⁷³. C'est aussi ce qu'ont affirmé concernant le Maroc les deux militants LGBT contactés par le Cedoca⁷⁴.

Le journal Orient XXI rapporte l'interpellation le 31 décembre 2018 d'un homme à Marrakech, maquillé et habillé en femme, et le fait que les images de son arrestation ont été diffusées par certains policiers sur les réseaux sociaux⁷⁵. On le voit menotté, marcher pieds nus, dans une robe bleue courte, entouré de policiers, escorté par une foule de personnes qui le filment et l'insultent, sans réaction des forces de l'ordre. Selon un article de France télévisions du 25 janvier 2019, la direction de la police a sanctionné les responsables de la préfecture de police de Marrakech pour « manquements aux obligations professionnelles » et pour avoir diffusé ses données personnelles⁷⁶.

Les autorités marocaines peuvent jouer sur la dynamique familiale pour intimider les activistes LGBT. C'est ce qu'affirme une activiste marocaine dont les propos sont repris dans un rapport de HRW publié en 2018. Selon cette dernière, lorsque des policiers découvrent qu'une personne est engagée dans l'activisme LGBT, ils peuvent ne pas l'arrêter mais se rendre à son domicile pour interroger des membres de sa famille. La police recourt à cette méthode pour intimider divers défenseurs des droits humains, mais l'impact est différent pour les activistes LGBT car cela peut les obliger à révéler leur orientation sexuelle à leur famille⁷⁷.

Le rapport des services d'immigration danois de 2019 indique que le risque pour les homosexuels d'être victimes de la violence de la foule est plus élevé que celui d'être abusé par les forces de police⁷⁸.

Un militant du collectif Liqaat souligne quant à lui la vulnérabilité des homosexuels arrêtés dans les régions plus reculées et notamment dans la région de l'Oriental où le respect de la loi y est très important⁷⁹.

1.3.2. A l'encontre d'auteurs de violence homophobe

Plusieurs sources consultées par les services d'immigration danois ont noté que dans des cas d'agressions publiques par une foule, les forces de police sont intervenues pour protéger les victimes⁸⁰.

Lors de l'arrestation d'un jeune homme habillé en femme à Marrakech le 31 décembre 2018, les forces de l'ordre n'ont toutefois pas réagi face à la foule qui l'insultait et le filmait⁸¹.

Le Cedoca n'a pas trouvé d'autres informations spécifiques sur l'attitude des forces à l'ordre à l'égard d'auteurs de violence homophobe.

⁷³ NU, Assemblée générale, 28/07/2020, [url](#)

⁷⁴ Consultant indépendant SOGIE, entretien téléphonique, 17/06/2021 ; Collectif Nassawiyat, entretien téléphonique, 17/06/2021

⁷⁵ Orient XXI, 14/05/2020, [url](#)

⁷⁶ France télévisions, 25/01/2019, [url](#)

⁷⁷ HRW, 16/04/2018, [url](#)

⁷⁸ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

⁷⁹ Collectif Nassawiyat, entretien téléphonique, 17/06/2021

⁸⁰ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

⁸¹ France télévisions, 25/01/2019, [url](#)

2. Climat social

2.1. Attitude de la société

2.1.1. Représentations sociales de l'homosexualité

Le Maroc est un pays musulman, conservateur, qui applique la loi et les normes sociales islamiques⁸².

Selon un article du 27 juillet 2021 du journal en ligne Orient XXI, « les lois qui régissent la sexualité sont [...] justifiées par un discours autour du religieux et des mœurs comme rempart à une forme d'occidentalisation »⁸³. Un précédent article du même journal publié en mai 2020 reprend les propos de l'ancien Premier ministre Benkirane qui appelait « à la préservation des traditions et de la nation face au danger que représente l'homosexualité que l'Occident chercherait à imposer comme une perversion morale au sein de la société marocaine »⁸⁴.

Au mois d'août 2019, le ministre marocain de la Justice et des Libertés, en abordant avec la presse espagnole des questions telles que l'abolition de la peine de mort, la dépénalisation des relations sexuelles extra-conjugales et les relations homosexuelles, a décrit la société marocaine comme « une société très attachée à certaines traditions, qui est dans une région [arabe] traversée par le fondamentalisme et l'obscurantisme »⁸⁵.

« Être homosexuel au Maghreb est toujours perçu comme une tare, une honte, un outrage aux lois de la nature et aux lois de Dieu », selon un article publié en décembre 2016 dans l'Huffington Post Maghreb⁸⁶. L'homosexualité est considérée comme immorale⁸⁷.

Dans son ouvrage *Queer Maroc, sexualités, genres et (trans) identités dans la littérature marocaine*, Jean Zaganiaris parle du Maroc comme un pays défini par tout un ensemble de tabous sur le sexe⁸⁸.

Le militant du collectif Liqaat avec qui le Cedoca s'est entretenu par téléphone le 17 juin 2021 affirme que l'homosexualité est très mal perçue au Maroc, surtout lorsqu'il s'agit d'un homme viril. Il rappelle que la virilité est une valeur fondamentale dans la société et que par conséquent, l'homme très efféminé et/ou la personne transgenre sont perçus comme étant possédés par le démon ou malades. Une certaine tolérance sociale leur est ainsi accordée⁸⁹.

D'après les services d'immigration danois, si les valeurs religieuses conservatrices dominent la société marocaine, les valeurs laïques ont gagné en influence au cours de ces dernières années. Deux mouvements contradictoires coexistent : d'une part, les groupes religieux et conservateurs qui appartiennent à l'élite urbaine et qui défendent les valeurs traditionnelles musulmanes et d'autre part, les groupes modernes et progressistes qui mènent un combat en faveur des libertés individuelles⁹⁰.

Un article de France 24 portant sur le procès de deux adolescentes soupçonnées d'homosexualité en novembre 2016 rapporte que la société marocaine est « tiraillée entre ceux qui défendent les libertés individuelles et les tenants d'un certain conservatisme »⁹¹. En 2016, dans un entretien accordé au

⁸² The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#) ; USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; HRW, 16/04/2018, [url](#) ; Nassawiyat, 2020, [url](#)

⁸³ Orient XXI, 27/07/2021, [url](#)

⁸⁴ Orient XXI, 14/05/2020, [url](#)

⁸⁵ Bladi, 08/08/2019, [url](#)

⁸⁶ Huffington Post Maghreb via Courrier international, 02/12/2016, [url](#)

⁸⁷ Afrik, 30/07/2013, [url](#)

⁸⁸ Le Matin, 05/04/2019, [url](#)

⁸⁹ Collectif Nassawiyat, entretien téléphonique, 17/06/2021

⁹⁰ The Danish Immigration Service, 09/2019

⁹¹ France 24, 24/11/2016, [url](#)

magazine LGBT+ français Têtu, le collectif Aswat constate la même scission de la société civile entre les religieux et conservateurs, attachés aux traditions, et les organisations de la société civile progressistes en faveur des libertés individuelles dont les droits LGBT⁹².

Le tiraillement de l'opinion publique sur les libertés individuelles s'est nettement illustré au mois de février 2021 lors de la campagne menée sur les réseaux sociaux par le collectif Hors-la-loi en réaction à la condamnation d'une mère célibataire pour relations sexuelles hors mariage. Des internautes se sont mobilisés pour lancer une contre-mobilisation appelant à la préservation de l'article 490, sous le hashtag #KEEP490⁹³.

Il est également à noter que dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les minorités sexuelles « ont été prises comme boucs émissaires et stigmatisées en tant que vecteurs de maladie » partout dans le monde. C'est ce que mentionne l'expert indépendant des NU dans un rapport rendu public en juillet 2020⁹⁴. D'autres sources ont aussi mentionné la stigmatisation au Maroc des minorités sexuelles en tant que vecteurs du virus du COVID-19 depuis le début de la pandémie⁹⁵.

2.1.2. Position et rôle des médias

Les rapports annuels du département d'Etat américain portant sur la situation des droits de l'homme au Maroc en 2020 et 2021 indiquent que les médias marocains ont abordé les questions de sexualité, d'orientation sexuelle et d'identité de genre « plus ouvertement que les années précédentes »⁹⁶. C'est également ce qu'a constaté l'ONG Akaliyat, citée dans un rapport de HRW de 2018, selon laquelle des progrès ont été faits suite aux nombreuses actions de sensibilisation menées par les activistes LGBT auprès des journalistes. Les médias et les sites Internet ne parlent généralement plus de « déviance sexuelle » lorsqu'ils évoquent l'homosexualité⁹⁷.

Selon HRW, les activistes marocains se battent pour que les questions d'orientation sexuelle soient présentées de manière objective dans les médias. HRW fait référence à une étude publiée en 2017 par OutRight Action International⁹⁸, une organisation américaine qui se bat pour les droits humains des personnes LGBT, qui a révélé que les médias en langue arabe avaient souvent tendance à utiliser des termes « dégradants et péjoratifs » quand ils évoquaient les personnes homosexuelles, qu'ils se servaient de la religion pour justifier l'homophobie et qu'ils lançaient des accusations d'homosexualité comme un « moyen de salir la réputation des individus, indépendamment de l'orientation sexuelle avérée de la personne concernée »⁹⁹.

Un article du quotidien français l'Humanité rappelle que certains médias marocains sont connus pour manier la diffamation sur ordre du Palais¹⁰⁰.

AI relate dans son rapport annuel publié en avril 2021 que certaines affaires de violence homophobe sont fortement médiatisées et que, par ailleurs, les victimes continuent d'être harcelées lorsqu'elles sont reconnues dans la rue¹⁰¹. D'après un article publié par Orient XXI en juillet 2021, la publication à

⁹² Têtu, 08/04/2016, [url](#)

⁹³ Tel quel, 05/02/2021, [url](#)

⁹⁴ NU, Assemblée générale, 28/07/2020, [url](#)

⁹⁵ Collectif Nassawiyat, entretien téléphonique, 17/06/2021 ; Consultant indépendant SOGIE, entretien, Bruxelles, 18/09/2019

⁹⁶ USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; USDOS, 11/03/2020, [url](#)

⁹⁷ HRW, 16/04/2018, [url](#)

⁹⁸ OutRight Action International [site web], s.d., [url](#)

⁹⁹ HRW, 16/04/2018, [url](#)

¹⁰⁰ L'Humanité (Massaoui R., El Azzouzi R.), 10/07/2021, [url](#)

¹⁰¹ AI, 07/04/2021, [url](#)

son insu d'une vidéo intime d'une femme célibataire en janvier 2021 a causé une multiplication des cas de médiatisation d'affaires autour de la sexualité sur les réseaux sociaux¹⁰².

Interrogé sur la position et le rôle des médias au Maroc par rapport à la question de l'homosexualité, le consultant SOGIE a répondu, lors d'un entretien le 18 septembre 2019, que certains médias appelaient à la violence et aux discriminations contre la communauté homosexuelle. Il a aussi mentionné le fait que les arrestations d'homosexuels sont souvent filmées et relayées dans les médias¹⁰³.

AI note cependant que la campagne de diffamation sur les réseaux sociaux du mois d'avril 2020 qui a révélé à leur insu l'orientation sexuelle de plusieurs personnes inscrites sur des applications de rencontres et qui a donné lieu à des agressions et menaces n'a pas été couverte par les médias traditionnels¹⁰⁴. Un article du journal Orient XXI évoque également à ce propos « la médiatisation tardive et limitée à des journaux essentiellement français et espagnols »¹⁰⁵.

2.1.3. Violences homophobes

FH fait état, pour ces deux dernières années, d'une forte discrimination et de violences occasionnelles à l'égard des homosexuels mais ne fournit pas d'informations plus précises¹⁰⁶.

Pour l'année 2020, les autres rapports relatent principalement la campagne de diffamation lancée au mois d'avril sur les réseaux sociaux (voir ci-dessous)¹⁰⁷. AI précise que les autorités n'ont pas condamné publiquement cette campagne¹⁰⁸. Le département d'Etat américain évoque également la situation des victimes de violence homophobe qui continuent d'être harcelées lorsqu'elles sont reconnues en public suite à des affaires qui ont été très médiatisées¹⁰⁹.

Pour l'année 2019, le département d'Etat américain affirme qu'il y a eu plusieurs attaques contre des personnes en raison de leur orientation sexuelle (ou de leur identité de genre) et notamment au mois de mai lorsque quatre individus ont déshabillé de force et agressé physiquement un gay à Tiznit¹¹⁰.

Orient XXI rappelle dans un article du 14 mai 2020 que les homosexuels jugés et condamnés en vertu de l'article 489 sont qualifiés de « déviants sexuels » par les autorités marocaines et que cela constitue une justification de leur exclusion sociale et familiale¹¹¹.

Les recherches menées par les services d'immigration danois en 2019 révèlent qu'il n'existe pas d'étude scientifique ou de documentation officielle sur la nature ou la prévalence de la violence contre les personnes LGBT au Maroc. Les sources consultées font état de différentes formes de violence homophobe, dans la sphère publique ou privée, qui sont le fait d'une partie de la population marocaine hostile aux minorités sexuelles. Dans la sphère publique, le rapport énumère notamment les dénonciations, les intrusions violentes dans des domiciles privés, les manifestations anti-LGBT, les agressions physiques et différentes formes d'humiliation. Dans les prisons, les homosexuels peuvent être victimes de viols par des codétenus. Dans la sphère privée, il s'agit essentiellement d'expulsion du domicile familial, de mariage ou de divorce forcé, d'enfermement ou de pressions psychologiques de la part des membres de la famille proche. Un homme sera contraint de quitter le domicile conjugal

¹⁰² Orient XXI, 27/07/2021, [url](#)

¹⁰³ Consultant indépendant SOGIE, entretien, Bruxelles, 18/09/2019

¹⁰⁴ AI, 07/04/2021, [url](#)

¹⁰⁵ Orient XXI, 14/05/2020, [url](#)

¹⁰⁶ FH, 03/03/2021, [url](#) ; FH, 04/03/2020, [url](#)

¹⁰⁷ HRW, 13/01/2021, [url](#) ; USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; AI, 07/04/2021, [url](#)

¹⁰⁸ AI, 07/04/2021, [url](#)

¹⁰⁹ USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; USDOS, 11/03/2020, [url](#)

¹¹⁰ USDOS, 11/03/2020, [url](#)

¹¹¹ Orient XXI, 14/05/2020, [url](#)

et de divorcer à la demande de la famille tandis qu'une femme non mariée et lesbienne sera susceptible d'être forcée à se marier ou d'être enfermée¹¹².

Selon le rapport précité, une nouvelle forme de violence s'est produite au cours des dernières années : les humiliations et dénonciations de membres de la communauté LGBT sur les réseaux sociaux. Dans plusieurs cas, des vidéos d'une personne homosexuelle se trouvant dans une situation humiliante ont été largement partagées¹¹³.

Enfin, toujours selon la même source, les membres de la communauté LGBT sont exposés à des risques différents selon leur profil. Les plus vulnérables apparaissent comme étant les hommes homosexuels efféminés. Les personnes issues de la classe ouvrière ou de la classe moyenne sont plus exposées aux agressions violentes. Les jeunes et les personnes qui n'ont pas ou peu de liberté financière sont vulnérables à la perte d'emploi ou à l'expulsion du domicile familial. Ces derniers vont généralement chercher à dissimuler toute orientation sexuelle qui ne correspond pas aux normes sociales acceptables. A l'inverse, les personnes LGBT appartenant à l'élite intellectuelle ou au milieu libéral et qui sont financièrement indépendantes sont, dans une certaine mesure, protégées de la violence dans la sphère publique. Enfin, le fait de résider dans une ville, en particulier à Rabat ou à Casablanca, permet de garder un certain niveau d'anonymat, contrairement aux zones rurales¹¹⁴.

Le rapport du collectif Nassawiyat indique que la violence dans les espaces publics concerne davantage les hommes dont la virilité est mise en cause, sauf s'il s'agit d'hommes habillés en femmes ou de transgenres qui sont alors considérés comme malades¹¹⁵.

Pour le consultant SOGIE avec lequel le Cedoca s'est entretenu en juin 2021, la situation des personnes LGBT varie selon plusieurs critères. Etant donné que la violence homophobe se justifie souvent par la défense des valeurs de la religion musulmane, les homosexuels sont plus exposés dans les régions où la religion a beaucoup de poids. Par ailleurs, les mineurs d'âge constituent un groupe vulnérable car les associations LGBT ne peuvent pas les aider sous peine d'être accusées de pédophilie¹¹⁶.

Quant aux femmes lesbiennes, elles sont totalement invisibles, selon le consultant SOGIE. Lorsque leur homosexualité est révélée, les femmes peuvent être victimes de mariage forcé « curatif ». Selon la source, il existe une certaine tolérance à l'égard des femmes viriles car elles renvoient l'image de femmes qui savent bien gérer leur ménage. Les relations sexuelles entre femmes posent aussi moins de problème car le sexe est associé à la notion de pénétration. Ce qui s'avère être primordial pour une femme marocaine, c'est de préserver sa virginité pour le mariage¹¹⁷.

Interrogé sur les formes de violence sociale fondée sur l'orientation sexuelle, le consultant SOGIE a donné des réponses similaires aux sources citées plus haut en attirant l'attention du Cedoca sur la médiatisation des actes homophobes qui mène à des conséquences sociales graves telles que l'exclusion ainsi que sur les impacts disproportionnés de la pandémie du COVID-19 sur les populations LGBT¹¹⁸.

D'autres sources consultées pour cette recherche mettent par ailleurs en avant la vulnérabilité accrue des populations LGBT depuis le début de la pandémie du COVID-19. Selon une étude réalisée en 2020 par l'association marocaine Nassawiyat (qui se traduit par « Féministes »), l'absence de lois concrètes pour prévenir la violence à l'égard des minorités a entraîné une escalade du nombre de mauvais traitements qui ont été signalés dans la sphère publique par des membres de la communauté LGBT.

¹¹² The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

¹¹³ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

¹¹⁴ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

¹¹⁵ Nassawiyat, 2020, [url](#)

¹¹⁶ Consultant indépendant SOGIE, entretien téléphonique, 15/06/2021

¹¹⁷ Consultant indépendant SOGIE, entretien téléphonique, 15/06/2021

¹¹⁸ Consultant indépendant SOGIE, entretien, Bruxelles, 18/09/2019

L'enfermement dans les familles a en effet exacerbé les violences et l'interdiction des déplacements interurbains a fortement limité la possibilité de quitter les environnements abusifs dans lesquels les personnes LGBT sont souvent contraintes de vivre. Le collectif met aussi en avant le fait que les personnes déjà marginalisées dans la société marocaine telles que « les immigrants de l'Afrique subsaharienne, les marocains Noirs, les handicapés, les pauvres » ont été victimes de violence et de discrimination renforcées¹¹⁹. Selon un membre du collectif dont les propos ont été recueillis par Morocco World News (MWN) au mois de février 2021, le COVID-19 a été l'un des plus grands défis auxquels la communauté LGBT a été confrontée¹²⁰.

C'est également ce qu'a déclaré le consultant SOGIE¹²¹. Pour ce dernier, l'épidémie du COVID-19 est la pire période que la communauté LGBT ait connue car les violences ont explosé au moment où les frontières étaient fermées et qu'il n'était plus possible de quitter son village ou son domicile en raison du confinement¹²².

Dans un rapport présenté à l'Assemblée générale des NU en juillet 2020, l'expert indépendant constate que, dans les différentes régions du monde et à quelques exceptions près, « la pandémie reproduit et exacerbe les tendances à l'exclusion sociale et à la violence qu'il avait précédemment observées ». Les communautés LGBT ont particulièrement été touchées « en raison de l'instabilité socioéconomique, de l'incapacité de quitter un environnement où elles sont victimes de mauvais traitements, ainsi que d'une aggravation de leur anxiété ou d'autres affections préexistantes liées au bien-être mental et psychique ». Par ailleurs, elles ont été stigmatisées en tant que vecteurs du virus du COVID-19¹²³.

S'agissant de la campagne de diffamation du mois d'avril 2020, elle a débuté lorsqu'une transgenre marocaine qui compte plus de 600.000 abonnés sur Instagram a appelé ces derniers à se créer de faux profils sur des applications de rencontres gays dans le but de révéler les noms et photos des utilisateurs réguliers¹²⁴. Elle a déclaré que son but était de dénoncer l'hypocrisie de la société marocaine en montrant combien d'hommes sont secrètement gays dans le pays¹²⁵. Elle a qualifié sur son compte les homosexuels d'« apaches, microbes, saletés, fils de putes et hypocrites »¹²⁶. Les photos de profils, légendées par des insultes et des menaces, ont été largement diffusées sur les réseaux sociaux¹²⁷. D'après un article publié dans le journal Libération, les associations LGBT marocaines ont recensé une centaine de victimes, essentiellement dans les grandes villes (Casablanca, Rabat, Marrakech)¹²⁸. Cette campagne a de plus coïncidé avec le confinement instauré par le gouvernement fin mars 2020 et le mois sacré du Ramadan¹²⁹. Elle a donné lieu à des agressions, des menaces et des expulsions d'homosexuels présumés du domicile familial¹³⁰. Des organisations LGBT ont déclaré à BBC News que les victimes ont été obligées de quitter leur domicile à une période où les hôtels étaient fermés et les déplacements interdits sauf en cas d'autorisation spéciale¹³¹. Des sources mentionnent des cas de suicide directement liés à cette campagne¹³² dont un qui a pu être vérifié par

¹¹⁹ Nassawiyat, 2020, [url](#)

¹²⁰ MWN, 27/02/2021, [url](#)

¹²¹ Consultant indépendant SOGIE, entretien téléphonique, 15/06/2021

¹²² Consultant indépendant SOGIE, entretien téléphonique, 15/06/2021

¹²³ NU, Assemblée générale, 28/07/2020, [url](#)

¹²⁴ Courrier international, 22/04/2020, [url](#)

¹²⁵ BBC News (Rannard G.), 28/04/2020, [url](#)

¹²⁶ Orient XXI (Nour L.), 27/07/2021, [url](#)

¹²⁷ Courrier international, 22/04/2020, [url](#) ; HRW, 27/04/2020, [url](#)

¹²⁸ Libération, 27/04/2020, [url](#)

¹²⁹ BBC News (Rannard G.), 28/04/2020, [url](#)

¹³⁰ HRW, 13/01/2021, [url](#) ; USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; AI, 07/04/2021, [url](#) ; France télévisions, 30/04/2020, [url](#) ; Consultant indépendant SOGIE, entretien téléphonique, 15/06/2021 ; Erasing 76 crimes, 28/04/2020, [url](#)

¹³¹ BBC News (Rannard G.), 28/04/2020, [url](#)

¹³² USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; Consultant indépendant SOGIE, entretien téléphonique, 15/06/2021 ; HRW, 27/04/2020, [url](#) ; France télévisions, 30/04/2020, [url](#)

un média marocain¹³³. Orient XXI rapporte le 27 juillet 2021 que cette campagne de haine a provoqué des suicides et des violences familiales, des mises à la rue, des menaces, des tentatives d'extorsion et que de nombreux messages de détresse, notamment d'adolescents, ont été postés sur les plateformes LGBT¹³⁴. Selon les sources, un ou deux cas de suicide ont été confirmés¹³⁵.

2.1.5. Atteinte aux droits

Selon le rapport annuel du département d'Etat américain sorti en mars 2021, les personnes LGBTI sont stigmatisées et font l'objet d'une « discrimination manifeste » fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre dans l'emploi, le logement et les soins de santé¹³⁶.

Le collectif Nassawiyat rapporte en 2020 que « de nombreux membres de la communauté sont harcelés, intimidés, maltraités et même renvoyés de leur travail lorsque leur supérieur découvre leur orientation sexuelle et ont des difficultés à trouver un emploi par la suite »¹³⁷. Le collectif révèle par ailleurs que la pandémie du COVID-19 a causé de graves problèmes financiers pour les minorités sexuelles « qui ont déjà des difficultés d'en trouver un [emploi] compte tenu de l'homophobie latente et du manque de protection juridique ». Cette situation a été aggravée par la campagne de diffamation sur les réseaux sociaux d'avril 2020¹³⁸.

L'expert indépendant des NU rapporte que la pandémie a exacerbé les inégalités sociales et économiques en touchant particulièrement les personnes LGBT¹³⁹. L'association Nassawiyat évoque aussi une marginalisation accrue des groupes minoritaires tels que les LGBT du Maroc¹⁴⁰.

Aucun texte de loi n'interdit expressément la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, selon le rapport de HRW publié en 2018¹⁴¹.

2.2. Visibilité

2.2.1. Liberté d'expression

Selon un article du journal Le Monde de janvier 2021, le militantisme LGBT s'est affirmé et s'est organisé durant la décennie qui a suivi les soulèvements populaires dans le monde arabe en 2011. Même si la mobilisation reste encore limitée et minoritaire, elle marque une rupture avec le déni de l'homosexualité qui prévalait jusqu'alors, y compris dans les milieux soi-disant « progressistes »¹⁴².

Dans son rapport de 2018, HRW déclare également qu'un aspect positif des soulèvements arabes a été « d'avoir galvanisé d'innombrables individus LGBT en les convaincant de prendre part pour la première fois à l'activisme et de leur donner de nouveaux outils pour se mobiliser et construire des alliances ». Selon la source :

« [...] la récente explosion des réseaux sociaux a offert des alternatives pour les activistes LGBT qui veulent faire passer leurs messages. Dans les pays où la violence homophobe et transphobe

¹³³ Têtu, 27/04/2020, [url](#) ; BBC News (Rannard G.), 28/04/2020, [url](#)

¹³⁴ Orient XXI (Nour L.), 27/07/2021, [url](#)

¹³⁵ Consultant indépendant SOGIE, entretien téléphonique, 15/06/2021 ; Collectif Nassawiyat, entretien téléphonique, 17/06/2021 ; Le Matin, 05/04/2019, [url](#)

¹³⁶ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

¹³⁷ Nassawiyat, 2020, [url](#)

¹³⁸ Nassawiyat, 2020, [url](#)

¹³⁹ Nations unies, Assemblée générale, 28/07/2020, [url](#)

¹⁴⁰ Nassawiyat, 2020, [url](#)

¹⁴¹ HRW, 16/04/2018, [url](#)

¹⁴² Le Monde (Filiu J.-P.), 24/01/2021, [url](#)

est peu traitée dans les médias traditionnels, les réseaux sociaux ont permis au grand public d'avoir accès à l'information sur la violence dirigée contre les personnes LGBT. Certaines personnes utilisent les réseaux sociaux pour faire leur coming out en tant que lesbiennes, gays, bisexuels ou transgenres »¹⁴³.

Le journal Orient XXI relevait ainsi en mai 2020 que « nombre de comptes Facebook et Instagram se multiplient autour des questions de libertés individuelles qui initient un débat public »¹⁴⁴.

Les réseaux sociaux sont aussi devenus un moyen de trouver du soutien. Un groupe Facebook appelé « La communauté LGBT marocaine » donne ainsi des conseils et apporte son aide aux victimes de violence homophobe. La responsable du groupe a déclaré à la BBC que lors de la campagne de diffamation en ligne, le nombre de signalements d'abus et de demandes d'aide ont augmenté¹⁴⁵.

Selon le journal Le Monde en janvier 2021, l'affirmation de l'identité LGBT, « sans précédent depuis dix ans dans le monde arabe », continue de se heurter au monde politique et au conservatisme social¹⁴⁶.

Les sources consultées pour cette recherche affirment, pour la plupart, que les homosexuels dissimulent leur sexualité.

D'après HRW, dans la plupart des pays de la région, « les personnes LGBT subissent de fortes pressions sociales pour rester cachés ou ne pas révéler leur orientation sexuelle ». Les personnes LGBT dont les proches connaissent et acceptent leur sexualité ont déclaré à HRW que leur famille « les exhortaient à ne pas partager cet aspect de leur vie avec la famille élargie, la communauté ou le grand public »¹⁴⁷.

Le rapport des services d'immigration danois fait le même constat et note que : « la participation des personnes LGBT à la vie publique est limitée parce qu'elles doivent dissimuler leur orientation sexuelle pour protéger leur identité et éviter des violences ». L'autocensure et la prudence dans la manière de se comporter dans les lieux publics apparaît pour ces personnes comme un moyen d'éviter les menaces de violence homophobe¹⁴⁸.

Un militant du collectif Liqaat fait remarquer que l'homme efféminé ou transexuel, considéré comme malade, bénéficie d'une certaine tolérance sociale et que certains homosexuels portent volontairement des habits de femmes pour être moins exposés aux violences. Dans certaines régions, par exemple près de Mèknes, de nombreux hommes sont habillés en femme dans la sphère publique sans être ennuyés¹⁴⁹.

D'après le témoignage d'un gay marocain recueilli par le journal Libération en octobre 2019, le « coming out » n'est pas possible dans son pays où l'homosexualité n'a aucune visibilité. Selon lui, c'est une approche très occidentale¹⁵⁰.

Dans un communiqué publié le 27 avril 2020 sur la campagne de diffamation en ligne, HRW affirme que « le 'outing' peut nuire aux moyens de subsistance, à la sécurité et à la santé mentale des personnes LGBT »¹⁵¹.

L'auteur d'un article intitulé *Les homosexualités au Maroc* dans la revue Tumulte en 2013 s'intéresse aux motifs qui justifient l'invisibilité. Pour ce dernier, « [c]'est en Occident que les pratiques sexuelles

¹⁴³ HRW, 16/04/2018, [url](#)

¹⁴⁴ Orient XXI, 14/05/2020, [url](#)

¹⁴⁵ BBC News (Rannard G.), 28/04/2020, [url](#)

¹⁴⁶ Le Monde (Filiu J.-P.), 24/01/2021, [url](#)

¹⁴⁷ HRW, 16/04/2018, [url](#)

¹⁴⁸ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

¹⁴⁹ Collectif Liqaat, entretien téléphonique, 17/06/2021

¹⁵⁰ Libération (Hadni D.), 14/10/2019, [url](#)

¹⁵¹ HRW, 27/04/2021, [url](#)

doivent être dites, parlées, décrites, racontées, avouées pour qu'elles deviennent 'vraies' pour le sujet qui en fait l'expérience ». Il poursuit en déclarant :

« Au Maroc en général, les hommes ont entre eux des expériences amicales, affectives, de complicité et sexuelles, et cela n'a pas besoin d'être expliqué, dit ou justifié. Il me semble que dans la sexualité entre hommes le scandale du dire est plutôt lié au risque de manquer une trajectoire de vie orientée par le mariage. C'est là qu'une sexualité exclusive devient scandaleuse »¹⁵².

Plusieurs sources mettent en avant le fait que la visibilité de l'homosexualité varie selon le profil de la personne. Un gay cité dans un article du journal Libération daté du mois d'octobre 2019 déclarait ainsi : « Il n'y a pas une vie typique LGBT+ typique [sic] au Maroc : cela dépend des villes, des quartiers, des catégories socio-professionnelles »¹⁵³. Le rapport des services d'immigration danois indique que l'appartenance à un milieu libéral et urbain permet aux personnes LGBT de s'exprimer en public plus librement que celles qui viennent d'un environnement plus traditionnel et rural. Dans la sphère privée, ceux qui sont dépendants financièrement de leur famille sont plus susceptibles de dissimuler leur orientation sexuelle¹⁵⁴. Le militant du collectif Liqaat a déclaré de la même manière que les personnes LGBT appartenant à l'élite intellectuelle, au milieu libéral et/ou qui sont financièrement indépendantes peuvent s'exprimer plus librement¹⁵⁵.

Les femmes lesbiennes sont par contre, selon le consultant SOGIE, totalement invisibles dans la société marocaine¹⁵⁶.

Les services d'immigration danois mentionnent dans leur rapport de 2019 que des manifestations culturelles ont été organisées avec la participation d'artistes homosexuels, malgré la vive opposition de la part des partis politiques islamiques, et qu'elles ont bénéficié d'une certaine tolérance de la part du roi¹⁵⁷. Le Cedoca n'a pas trouvé d'autres informations sur des manifestations publiques organisées par la communauté LGBT marocaine.

2.2.2. Lieux de rencontre

Selon les informations recueillies par les services d'immigration danois en 2019, il n'existe pas d'espaces publics sûrs pour les personnes LGBT. De ce fait, de nombreuses personnes LGBT préfèrent se réunir chez des particuliers ou en groupe dans des cafés connus pour leur tolérance envers les clients homosexuels¹⁵⁸.

Pour entrer en contact avec d'autres personnes ou pour organiser des réunions, les homosexuels marocains utilisent des forums en ligne ou des applications spécifiques qui, selon le rapport danois, sont tolérés par les autorités. Les magazines LGBT en ligne tels que Akaliyat ou Aswat magazine servent également de forum de communication et d'interaction au sein de la communauté LGBT¹⁵⁹. Des sources citent Grindr comme étant l'une des applications de rencontres gays les plus utilisées au Maroc¹⁶⁰.

Pour faire des rencontres, un gay interrogé par Libération dit utiliser des applications et retrouver ses partenaires dans les cafés ou à leur domicile. D'après lui, vis-à-vis du voisinage et des gardiens

¹⁵² Rebucini G., 2013, [url](#)

¹⁵³ Libération (Hadni D.), 14/10/2019, [url](#)

¹⁵⁴ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

¹⁵⁵ Collectif Liqaat, entretien téléphonique, 17/06/2021

¹⁵⁶ Consultant indépendant SOGIE, entretien téléphonique, 15/06/2021

¹⁵⁷ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

¹⁵⁸ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

¹⁵⁹ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

¹⁶⁰ BBC News (Rannard G.), 28/04/2020, [url](#) ; France télévisions, 30/04/2020, [url](#)

d'immeuble, deux personnes du même sexe vues ensemble sont moins suspectes qu'un homme et une femme¹⁶¹.

En ce qui concerne les espaces de rencontre publics dédiés aux lesbiennes, le Cedoca n'a trouvé qu'un seul article publié en 2012 dans l'hebdomadaire Tel quel :

« Les lesbiennes ont créé des espaces cybernétiques dont les membres sont authentifiés avant acceptation, que ce soit les forums – Lesbiennedumaroc.net est relativement fréquenté par les mêmes inscrites depuis sa création en 2008 – ou les groupes fermés, voire secrets, sur Facebook où il faut montrer patte blanche avant d'y accéder. Au-delà du simple lieu de rencontres, ils font office de supports de bons plans en rapport avec les lieux les plus gay friendly – quelques bars et cafés connus au sein de la communauté, répartis entre Casablanca et Rabat – et les soirées exclusivement féminines organisées au sein des boîtes de nuit branchées, généralement les mercredis soir et plus fréquemment à l'approche du 8 mars, qu'on appelle les 'girls night out' »¹⁶².

2.2.3. Associations

Statut

Les associations LGBT sont illégales au Maroc¹⁶³.

L'article 3 du *Dahir n° 1-58-376 du 3 jourmada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association* stipule que :

« Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui a pour but de porter atteinte à la religion islamique, à l'intégrité du territoire national, au régime monarchique ou de faire appel à la discrimination est nulle »¹⁶⁴.

Selon les services d'immigration danois, les groupes d'activistes LGBT opèrent en tant qu'organisations non enregistrées pour éviter d'être visibles pour les autorités¹⁶⁵. L'article 489 du Code pénal entrave l'action des organisations soutenant les droits humains des personnes LGBT. Celles-ci sont alors isolées par rapport aux autres organisations de la société civile et opèrent via Internet plutôt que dans la sphère publique¹⁶⁶.

Un activiste marocain a déclaré à HRW en 2018 que les groupes LGBT cherchent à construire des alliances en montrant leur soutien à d'autres causes. D'après ce dernier, il n'y a pas d'activisme purement LGBT au Maroc ; tous travaillent pour la liberté de religion et pour d'autres libertés¹⁶⁷.

Le correspondant indépendant SOGIE rencontré en septembre 2019 s'est exprimé sur le statut des associations LGBT au Maroc en déclarant ceci : « Plus de dix collectifs LGBTQI existent au Maroc de manière non légale. Une seule organisation a pu jouer avec les mots liés au genre et obtenir un statut. Le travail ouvert sur ce thème doit souvent être subtil »¹⁶⁸.

¹⁶¹ Libération (Hadni D.), 14/10/2019, [url](#)

¹⁶² Tel quel (Fathi N.), 27/02/2012, [url](#)

¹⁶³ Consultant indépendant SOGIE, entretien, Bruxelles, 18/09/2019

¹⁶⁴ Yabiladi, 17/05/2017, [url](#) ; *Dahir n° 1-58-376 du 3 jourmada I 1378 réglementant le droit d'association*, 15/11/1958, [url](#)

¹⁶⁵ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

¹⁶⁶ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

¹⁶⁷ HRW, 16/04/2018, [url](#)

¹⁶⁸ Consultant indépendant SOGIE, entretien, Bruxelles, 18/09/2019

Pour le militant du collectif Liqaat, les associations de droits humains au Maroc ne sont pas claires par rapport à la problématique LGBT et ce sont donc principalement les collectifs qui travaillent sur ces questions¹⁶⁹.

Activités

Certaines organisations des droits humains et les activistes LGBT offrent une assistance aux victimes de violence homophobe¹⁷⁰.

Comme organisations locales de référence, le consultant SOGIE a cité l'Union féministe libre (UFL), le collectif Liqaat et le bureau de l'Afrique du Nord de l'AFE¹⁷¹. L'UFL est une ONG de défense des droits des femmes fondée le 21 mars 2016 qui lutte contre les violences basées sur le genre et la sexualité. Elle offre une assistance psychologique et juridique¹⁷². L'AFE, basée à Beyrouth, est l'une des plateformes à vocation régionale qui ont émergé au cours de ces dix dernières années. Elle est notamment à l'initiative de la campagne « Plus jamais seuls » avec HRW en avril 2018¹⁷³. Enfin, le collectif Liqaat a pour but de se substituer à la famille des homosexuels qui ont été chassés de leur domicile. Il prend aussi des mesures d'éloignement temporaire pour les personnes qui se trouvent en insécurité. Il dispose pour cela d'un large réseau de partenaires mais les solutions sont temporaires en raison du manque de financement¹⁷⁴. Lors des attaques en ligne et le « outing » de personnes LGBT marocaines au mois d'avril 2020, le collectif a pu héberger une quinzaine de personnes¹⁷⁵.

Un article du journal électronique MWN du 12 juin 2021 qui porte sur la lutte LGBTQ+ cite l'ONG Kif-Kif, fondée en 2010, comme l'un des plus grands groupes d'activistes gays du Maroc. Kif-Kif est devenu un pionnier de la lutte LGBT après avoir lancé le magazine Mithly¹⁷⁶ en 2010¹⁷⁷. Le rapport des services d'immigration danois de 2019 précise qu'il s'agit de la première organisation connue pour la défense des LGBT au Maroc, avec son siège basé en Espagne, mais qu'elle n'est désormais plus active¹⁷⁸.

L'article de MWN mentionne également comme groupe actif dans la lutte LGBT au Maroc le collectif Nassawiyat (qui signifie « Féministes »)¹⁷⁹. Celui-ci a notamment publié un rapport qui décrit les défis auxquels les homosexuels ont été confrontés au cours de la période de confinement pendant la crise du COVID-19 au Maroc¹⁸⁰. Des actions de sensibilisation sont aussi menées par ce groupe pour la reconnaissance de la communauté¹⁸¹. Nassawiyat est un collectif axé à l'origine principalement sur les personnes transgenres¹⁸².

Aswat, un autre collectif LGBT, a vu le jour en avril 2012 avec le lancement d'un magazine électronique mensuel Aswat magazine dans lequel sont abordées plusieurs thématiques relatives à la communauté LGBT. En décembre 2013, les membres du magazine ont été rejoints par des militants de la société civile. Aswat se focalise sur le combat contre l'article 489 du Code pénal qui criminalise les rapports homosexuels et sa stratégie de mobilisation se fait à travers la veille médiatique pour l'identification

¹⁶⁹ Collectif Liqaat, entretien téléphonique, 17/06/2021

¹⁷⁰ Collectif Liqaat, entretien téléphonique, 17/06/2021 ; consultant indépendant SOGIE, entretien, Bruxelles, 18/09/2019

¹⁷¹ Consultant indépendant SOGIE, entretien, Bruxelles, 18/09/2019

¹⁷² UFL [site web], s.d., [url](#)

¹⁷³ Le Monde (Filiu J.-P.), 24/01/2021, [url](#)

¹⁷⁴ Collectif Liqaat, entretien téléphonique, 17/06/2021

¹⁷⁵ Collectif Liqaat, entretien téléphonique, 17/06/2021

¹⁷⁶ En avril 2010, Kif-Kif lance le magazine Mithly considéré comme la première publication du monde arabe destinée aux homosexuels. Le magazine est financé par l'Union européenne : AIDS Alliance, s.d., [url](#) ; Kif-Kif [site web], s.d., [url](#)

¹⁷⁷ MWW, 12/06/2021, [url](#)

¹⁷⁸ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

¹⁷⁹ MWW, 12/06/2021, [url](#)

¹⁸⁰ Nassawiyat, 2020, [url](#)

¹⁸¹ MWW, 12/06/2021, [url](#)

¹⁸² Collectif Liqaat, entretien téléphonique, 17/06/2021

des cas de violation ainsi que par la visibilité du collectif via des campagnes de masse en partenariat avec d'autres groupes et organisations¹⁸³.

Le MALI, fondé en 2009,¹⁸⁴ le collectif Atyaf, l'association Akaliyat (qui signifie « Minorités ») et le Groupe d'action féministe sont également cités comme organisations de défense des droits LGBT au Maroc¹⁸⁵.

D'après un article du journal Libération d'octobre 2019, les groupes informels LGBT sont essentiellement concentrés à Rabat, Casablanca et Marrakech et comptent chacun une dizaine de membres¹⁸⁶. Ils sont en nombre toujours croissant et leurs activités ne cessent de s'intensifier, selon un article publié en janvier 2021 dans Le Monde¹⁸⁷. Leur travail consiste souvent à fournir des réseaux de soutien aux victimes de violence homophobe, notamment en cherchant un moyen de les mettre en lieux sûrs¹⁸⁸.

A côté des collectifs LGBT, il existe également des groupes informels sur les réseaux sociaux. A titre d'exemple, le groupe Facebook « La communauté LGBT marocaine » donne des conseils et apporte son soutien aux personnes LGBT qui le demandent. La responsable a déclaré à la BBC lors de la campagne de diffamation en avril 2020 que le nombre d'hommes qui signalent des abus et demandent de l'aide a augmenté¹⁸⁹.

Il est à noter que la pandémie a eu un effet néfaste sur le travail des organisations LGBT. En effet, les déplacements internes étaient interdits en raison des mesures sanitaires et seules les organisations des droits humains enregistrées avaient une dérogation. En outre, les financements ont été largement suspendus. Pour le militant du collectif Liqaat avec qui le Cedoca s'est entretenu le 17 juin 2021, c'est comme si l'activisme LGBT avait fait un pas de dix ans en arrière. Pendant la pandémie, la communauté LGBT était la seule communauté « sans capacité d'agir et de se protéger »¹⁹⁰.

Situation des activistes

Selon les services d'immigration danois, le gouvernement marocain tolère le travail des groupes d'activistes LGBT¹⁹¹.

Dans son rapport publié en 2018, HRW affirme cependant que les autorités marocaines jouent sur la dynamique familiale pour intimider les activistes LGBT. L'un d'eux a déclaré à HRW en 2018 s'être installé en Europe après avoir reçu des menaces de mort. Son témoignage révèle que lorsque des policiers découvrent qu'une personne est engagée dans l'activisme LGBT, ils peuvent ne pas l'arrêter, mais ils « viennent chez vous et commencent à poser des questions à votre sujet aux membres de votre famille ». Ils utilisent cette méthode pour d'autres défenseurs des droits humains mais l'impact est différent pour les activistes LGBT¹⁹².

¹⁸³ Têtu, 08/04/2016, [url](#) ; Aswat magazine [Facebook profile], [url](#) ; Collectif Liqaat [Compte Twitter], s.d., [url](#) ; Huffington Post Maghreb via Courier international, 02/12/2016, [url](#)

¹⁸⁴ Le Blog citoyen [Blog], 17/05/2014, [url](#)

¹⁸⁵ Nassawiyat, 2020, [url](#)

¹⁸⁶ Libération (Hadni D.), 14/10/2019, [url](#)

¹⁸⁷ Le Monde (Filiu J.-P.), 24/01/2021, [url](#)

¹⁸⁸ HRW, 16/04/2018, [url](#) ; HRW, 27/04/2020, [url](#)

¹⁸⁹ BBC News (Rannard G.), 28/04/2020, [url](#)

¹⁹⁰ Consultant indépendant SOGIE, entretien téléphonique, 15/06/2021

¹⁹¹ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

¹⁹² HRW, 16/04/2018, [url](#)

3. Contexte socio-politique

3.1. Situation générale du pays

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle dotée d'un système législatif national parlementaire. L'autorité suprême appartient au roi Mohammed VI, au pouvoir depuis juillet 1999, qui préside le Conseil des ministres. L'Islam est la religion d'Etat¹⁹³.

Les dernières élections législatives de novembre 2016 ont été remportées par le PJD, l'unique parti islamiste autorisé, qualifié de modéré mais conservateur du point de vue des mœurs¹⁹⁴. Son principal rival est le Parti authenticité et modernité (PAM), une formation libérale qui se présente comme un rempart moderniste contre l'islamisation de la société¹⁹⁵. La coalition gouvernementale actuelle est menée par le secrétaire général du PJD, Saad Eddine El Othmani. Les prochaines élections législatives sont prévues en septembre 2021¹⁹⁶.

Les enjeux de modernisation et de démocratisation font partie des priorités du roi Mohamed VI qui a initié de nombreuses réformes juridiques et institutionnelles. Une étape importante a été franchie au mois de juillet 2011 avec l'adoption d'une nouvelle Constitution en réponse au Mouvement du 20-Février né dans le sillage du Printemps arabe¹⁹⁷. Le nouveau texte consacre certains droits et libertés et limite théoriquement le pouvoir du roi, même s'il reste très influent notamment dans le domaine religieux et en matière de défense et de sécurité¹⁹⁸.

Dans le nouveau classement sur l'état de la démocratie dans le monde publié en février 2021 par The Economist Intelligence Unit (EIU), le Maroc figure à la 96^{ème} place et reste figé dans la catégorie des pays à « régime hybride ». Il est toutefois le troisième pays le mieux classé dans la région Moyen-Orient Afrique du Nord. Les principales caractéristiques de cette catégorie sont la pression exercée par le gouvernement sur les partis et candidats d'opposition, la corruption généralisée et la faiblesse de la primauté du droit et de la société civile. On retrouve également dans ces pays des pressions sur les journalistes et un pouvoir judiciaire non indépendant¹⁹⁹. FH, dans son rapport annuel publié en 2021, qualifie le Maroc de « partiellement libre » pour l'année 2020, comme les deux années précédentes. L'organisation constate que Mohammed VI maintient sa domination (pouvoirs formels et lignes d'influence informelles) dans l'Etat et la société et que de nombreuses libertés civiles sont encore limitées dans la pratique²⁰⁰.

La crise socio-économique que traverse le pays s'est très clairement illustrée en 2017 par des mouvements de contestation populaires dont le *Hirak*²⁰¹ du Rif²⁰². Celle-ci s'est encore aggravée par la crise du COVID-19 dans un pays où l'économie est axée sur la consommation, le commerce et le tourisme et est fortement dépendante de l'économie européenne²⁰³.

¹⁹³ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

¹⁹⁴ France 24, 08/10/2016, [url](#) ; La Libre, 25/11/2016, [url](#) ; Elbaz H., chargée de mission à l'Association solidarité féminine, entretien téléphonique, 12/12/2016 ; Les Eco, 06/12/2016, [url](#) ; Le Monde (Mandraud I.), 10/07/2013, [url](#) ; BiblioMonde [site web], s.d., [url](#)

¹⁹⁵ Radio Free Europe/Radio Liberty, 08/10/2016, [url](#) ; Agence Reuters, 08/10/2016, [url](#) ; Le Monde, 07/10/2016, [url](#) ; TV5 monde, 08/10/2016, [url](#)

¹⁹⁶ Jeune Afrique (Kozlowski N.), 22/01/2021, [url](#)

¹⁹⁷ Desrues T., 2012, [url](#)

¹⁹⁸ USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; Les Clés du Moyen-Orient (Germain V.), 08/07/2013, [url](#)

¹⁹⁹ EIU, 24/01/2020, [url](#) ; L'Economiste, 03/02/2021, [url](#)

²⁰⁰ FH, 03/03/2021, [url](#)

²⁰¹ Mouvement contestataire émanant du Rif dans le nord du Maroc et ayant éclaté en octobre 2016

²⁰² USDOS, 30/03/2021, [url](#)

²⁰³ Délégation de l'Union européenne au Maroc, 26/03/2020, [url](#)

Selon des informations du 10 août 2021, la situation épidémiologique est de plus en plus critique au Maroc qui est confronté, au moment de la rédaction de ce rapport, à une nouvelle vague de contaminations²⁰⁴. Les autorités maintiennent l'état d'urgence sanitaire en vigueur depuis le mois de mars 2020 et ce, jusqu'au au moins le 10 septembre 2021. Début août, le gouvernement a annoncé un élargissement des horaires du couvre-feu et des restrictions de déplacements vers Casablanca, Marrakech et Agadir²⁰⁵. Les frontières terrestres vers les enclaves espagnoles (Ceuta et Melilla) demeurent fermées et la situation des migrants y est fort préoccupante²⁰⁶.

Enfin, la question du Sahara occidental reste un sujet sensible²⁰⁷. Depuis le mois de novembre 2020, la recrudescence des tensions entre le Maroc et le Front Polisario, soutenu par l'Algérie, ont ravivé le conflit armé entre les différents acteurs impliqués. En effet, le leader du mouvement indépendantiste sahraoui, Brahim Ghali, a décrété la rupture du cessez-le-feu à la suite de l'intervention militaire marocaine dans la zone tampon de Guerguerat. Dans ce contexte, les relations avec l'Algérie ont aussi connu une récente dégradation²⁰⁸.

3.2. Position des acteurs politiques

D'après l'expert indépendant des NU sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, « nombreuses ont été les déclarations de dirigeants religieux et politiques rejetant la responsabilité de la pandémie sur l'existence même des personnes LGBT, de leur famille ou d'institutions et de groupes sociaux »²⁰⁹. C'est également ce qu'ont déclaré les deux activistes contactés par le Cedoca au mois de juin 2021 en évoquant la situation des homosexuels au Maroc²¹⁰.

Le magazine en ligne Orient XXI relate dans un article du 14 mai 2020 l'absence d'engagement de personnalités publiques sur les questions LGBT. Lors de la campagne de diffamation en ligne d'avril 2020, beaucoup d'activistes ont déploré le silence de la classe politique influencée par des discours religieux qui qualifient l'homosexualité de « déviance », un argument relayé également par des membres du PJD ainsi que par les journaux arabophones conservateurs²¹¹.

Le Cedoca n'a pas trouvé d'informations sur des déclarations politiques homophobes au cours de la période couverte par cette recherche. Au mois de septembre 2017, le ministre des Droits de l'homme, Mustapha Ramid, affilié au PJD, avait déclaré qu'il ne fallait pas « donner trop d'importance à ce sujet » en qualifiant les homosexuels d'« ordures »²¹². En 2015, il leur avait proposé de changer de sexe s'ils voulaient vivre en paix²¹³. Au sein du même parti, le Premier ministre Benkinrane avait, quelques mois plus tôt, appelé dans un discours public à « la préservation des traditions et de la nation face au danger que représente l'homosexualité que l'Occident voudrait imposer comme une perversion morale au sein

²⁰⁴ Le Site info, 10/08/2021, [url](#)

²⁰⁵ Les Echos (Bourdillon Y.), 07/08/2021, [url](#) ; Royaume de Belgique, Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, s.d., [url](#)

²⁰⁶ Bladi, 12/08/2021, [url](#) ; Libération (Garaicoechea M.), 22/07/2021, [url](#)

²⁰⁷ Le Sahara occidental est déclaré comme « Territoire non-autonome » par l'ONU et se trouve *de facto* sous administration marocaine. Afin d'arrêter les hostilités, l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont proposé en 1991 un cessez-le-feu et la mise en place d'un référendum d'autodétermination. Plusieurs phases de négociations ont été organisées mais elles n'ont pas encore abouti à une solution politique consensuelle et définitive : UN, s.d., [url](#) ; NU, s.d., [url](#) ; RTBF (Fontaine D.), 23/06/2021, [url](#)

²⁰⁸ L'Express, 19/07/2021, [url](#) ; GRIP, 16/12/2020, [url](#)

²⁰⁹ NU, Assemblée générale, 28/07/2020, [url](#)

²¹⁰ Collectif Liqaat, entretien téléphonique, 17/06/2021 ; consultant indépendant SOGIE, entretien téléphonique, 15/06/2021

²¹¹ Orient XXI (Nour L.), 14/05/2020, [url](#)

²¹² Le 360 (Laabib R.), 18/10/2017, [url](#)

²¹³ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#) ; Orient XXI (Nour L.), 14/05/2020, [url](#) ; France télévisions (Berkani M.), 16/10/2017, [url](#)

de la société marocaine »²¹⁴. Suite à l'agression d'un travesti à Fes, il avait ainsi déclaré : « [...] Que celui qui est atteint de cette tare se cache ! Nous ne violons pas les domiciles pour savoir ce que font les gens chez eux. Le déclarer en public est par contre punissable par la loi »²¹⁵.

Le gouvernement marocain a clairement rappelé sa position en rejetant les recommandations présentées par le CNDH lors de l'Examen périodique universel de 2019 en matière de libertés individuelles. Le chef du gouvernement Saad-Eddine El Othmani (PJD) a invoqué les valeurs traditionnelles du Maroc et le « référentiel islamique » du pays²¹⁶.

Plusieurs sources consultées pour cette recherche dénoncent par ailleurs le silence de la classe politique sur les questions de libertés individuelles, entre autres par rapport à la réforme du Code pénal. Un article publié dans l'hebdomadaire marocain Tel quel le 5 février 2021 rapporte les propos qu'une députée du PAM a tenus dans un tweet : « Les intérêts et priorités des Marocains sont clairs : la santé, l'emploi, l'éducation et l'amélioration du système de services... Aujourd'hui, nous n'avons pas besoin d'ouvrir des pseudo débats »²¹⁷. L'article ajoute que peu de personnalités politiques ont pris part au débat lancé sur les réseaux sociaux à l'initiative du collectif Hors-la-loi sur les questions de libertés individuelles²¹⁸. C'est le cas du député Omar Balafre, représentant de la formation la plus à gauche de l'Assemblée parlementaire, la Fédération de la gauche démocratique (FGD), qui a annoncé qu'il déposerait un amendement pour dépénaliser l'homosexualité²¹⁹.

Au mois de janvier 2021, le ministre de la Justice, Mohammed Benabdelkader, affilié à l'Union socialiste des forces populaires (USFP), a de son côté critiqué le projet de révision du Code pénal en raison de l'absence de dispositions sur les libertés individuelles²²⁰.

Les services d'immigration danois indiquent que le gouvernement opère sous l'autorité du roi Mohammed VI et tente d'apaiser les tensions qui existent entre les groupes religieux et conservateurs d'une part et les groupes modernes et progressistes d'autre part. Confronté à deux mouvements contradictoires, le gouvernement s'efforce ainsi de trouver un équilibre permanent entre un discours défendant les traditions musulmanes du pays et les droits de l'homme. Ceux qui représentent le courant progressiste appartiennent, selon la source, à une petite fraction de la société sans influence au niveau politique²²¹.

3.3. Position des acteurs religieux

Suite à l'annonce du député Omar Balafrej (FGD) concernant son intention de déposer un amendement pour dépénaliser l'homosexualité, le prédicateur Bachir Issam Marrakchi a déclaré, selon Jeune Afrique, qu'il jugeait inadmissible une telle évolution de la loi²²².

Le Cedoca ne dispose pas d'information spécifiques sur d'éventuels discours tenus par des autorités religieuses ou dans les mosquées sur la question de l'homosexualité au cours de ces deux dernières années.

²¹⁴ Orient XXI (Nour L.), 14/05/2020, [url](#)

²¹⁵ Le 360, 16/07/2015, [url](#)

²¹⁶ HRW, 04/12/2019, [url](#) ; Le Nouvel observateur, 11/12/2019, [url](#)

²¹⁷ Tel quel (Chraïbi S.), 05/02/2021, [url](#)

²¹⁸ Tel quel (Chraïbi S.), 05/02/2021, [url](#)

²¹⁹ Jeune Afrique (Crétois J.), 08/10/2019, [url](#)

²²⁰ Médias 24, 27/04/2021, [url](#)

²²¹ The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

²²² Jeune Afrique (Crétois J.), 08/10/2019, [url](#)

De manière générale, et comme décrit précédemment, les valeurs traditionnelles et le conservatisme dominant les discours religieux qui se dressent comme un rempart face aux valeurs perçues comme importées de l'Occident²²³.

²²³ Orient XXI (Nour L.), 14/05/2020, [url](#) ; The Danish Immigration Service, 09/2019, [url](#)

Résumé

Les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont illégales au Maroc et punies d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison. La loi prévoit également des peines de prison pour les faits d'atteinte à la pudeur, de relations sexuelles entre personnes non mariées et pour les cas d'adultère.

Le Maroc figure sur la liste des quatorze Etats qui ont voté en 2014 contre la résolution de l'ONU concernant les droits des homosexuels. Les lois anti-discrimination ne s'appliquent pas, selon les sources consultées, aux minorités sexuelles et le Code pénal ne criminalise pas les crimes de haine.

Des personnes sont poursuivies et condamnées en raison de leur orientation sexuelle mais pas toujours en vertu de l'article 489 du Code pénal qui criminalise explicitement les actes homosexuels. D'après un activiste marocain, les juges invoquent le plus souvent d'autres motifs tels que la débauche ou prostitution de mineurs, la promotion de la prostitution, l'incitation à la débauche, le regroupement non autorisé ou encore l'outrage. Les homosexuels peuvent aussi être poursuivis pour association de malfaiteurs, pour des faits de terrorisme, de vol ou d'atteinte à la pudeur. D'après les chiffres émanant du bureau du procureur général, 122 personnes ont été poursuivies en 2019 pour relations homosexuelles et 170 pour l'année 2018. Les arrestations se déroulent dans le cadre d'un contrôle d'identité, d'une agression de rue, en raison d'une expression de genre non conforme aux normes sociales ou à la suite d'une dénonciation du voisinage ou du *Moqadem*, l'agent de quartier. Des sources affirment que les personnes condamnées pour homosexualité sont qualifiées de « déviants sexuels » par la justice. Enfin, les informations à disposition du Cedoca indiquent que les poursuites mènent le plus souvent à un emprisonnement.

Le Cedoca n'a pas trouvé d'informations spécifiques sur les affaires judiciaires impliquant des lesbiennes mais selon des sources, il y en a peu étant donné que l'homosexualité entre femmes est perçue différemment mais aussi qu'elle est moins visible.

Les homosexuels ne portent généralement pas plainte à la police par crainte de représailles. L'une des victimes de la campagne de diffamation du mois d'avril 2020 qui a porté plainte à Sidi Kacem a été accusée de violation de l'état d'urgence sanitaire et d'outrage à un fonctionnaire et condamnée à quatre mois de prison avec sursis et à une amende.

L'homosexualité peut aussi être utilisée par les autorités marocaines pour discréditer des opposants ou des journalistes. C'est ce qu'affirme un journaliste critique envers la monarchie, condamné en juillet 2021 à cinq ans de prison pour « agression sexuelle » suite à la plainte introduite par un activiste LGBT en 2018.

Les informations recueillies révèlent que la police recourt souvent à la violence physique et psychologique lors des arrestations de personnes présumées homosexuelles. Celles qui sont indépendantes financièrement pourront être plus facilement libérées sans aucune autre sanction. Les conséquences d'une arrestation sont par ailleurs plus sévères en dehors des grandes villes et dans les régions plus conservatrices et plus attachées à la religion comme dans l'Oriental, selon un activiste marocain.

Dans la société marocaine, l'homosexualité est perçue comme une déviance, une perversion venant de l'Occident, un danger. Tandis que le conservatisme social apparent est dicté par une élite conservatrice, sur fond du discours religieux dominant et légitimé par le système législatif répressif, un courant progressiste s'est développé depuis quelques années en faveur des libertés individuelles. Le tiraillement entre conservateurs et progressistes se manifeste essentiellement par des débats sur les réseaux sociaux. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les minorités sexuelles ont été prises comme boucs émissaires et stigmatisées en tant que vecteurs de maladie.

Les médias abordent les questions de sexualité plus ouvertement et de manière plus objective que les années précédentes. Cependant, les journaux traditionnels et arabophones continuent d'utiliser des

termes péjoratifs pour évoquer l'homosexualité et peuvent inciter à la violence homophobe. Ils n'ont pas couvert la campagne de diffamation sur les réseaux sociaux du mois d'avril 2020 qui a mené à de nombreuses agressions de personnes présumées homosexuelles. Une source rappelle que certains médias marocains sont aussi connus pour manier la diffamation sur ordre du Palais ; le motif d'homosexualité a déjà été utilisé pour discréditer des opposants ou journalistes.

Les sources consultées font état de différentes formes de violence homophobe, dans la sphère publique (intrusions violentes dans des domiciles privés, agressions physiques, humiliation, mauvais traitements dans les prisons, etc.) et/ou privée (expulsion du domicile familial, mariage ou divorce forcé, enfermement, pressions psychologiques, etc.). Depuis quelques années, une nouvelle forme de violence est apparue qui consiste en des humiliations et dénonciations de membres de la communauté LGBT sur les réseaux sociaux, ce qui peut aboutir à des « coming-out » forcés.

Plusieurs sources s'accordent à dire que les membres de la communauté LGBT sont exposés à des risques différents selon leur profil. Les personnes plus vulnérables sont les hommes efféminés, les personnes qui sont issues de la classe ouvrière ou de la classe moyenne, les jeunes, les personnes qui n'ont pas ou peu de liberté financière et les personnes originaires de régions rurales où les valeurs religieuses et traditionnelles sont dominantes. Une source cite aussi les mineurs d'âge qui ne peuvent compter sur le soutien des associations car celles-ci sont réticentes à intervenir par crainte d'être accusées de pédophilie.

Des atteintes aux droits socio-économiques fondées sur l'orientation sexuelle sont rapportées. Selon un expert indépendant des NU, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités et causé de graves problèmes financiers pour les minorités sexuelles dans le monde. Cette situation a en outre été aggravée au Maroc par la campagne de diffamation sur les réseaux sociaux du mois d'avril 2020 qui a révélé l'homosexualité de plusieurs personnes. Aucun texte de loi n'interdit expressément la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, selon HRW.

Si l'explosion des réseaux sociaux a permis aux activistes de se mobiliser plus ouvertement à l'instar des autres pays de la région, les homosexuels cherchent à dissimuler leur orientation sexuelle en raison de l'ostracisme social et de la criminalisation de l'homosexualité. Certains bénéficient d'une plus grande tolérance sociale tels que les hommes habillés en femmes qui sont considérés comme malades. L'anonymat dans les grandes villes est par ailleurs plus aisé que dans les régions rurales. Les lesbiennes n'ont quant à elles, selon les sources, aucune visibilité dans la société marocaine.

Il n'existe pas de lieux de rencontre publics réservés aux membres de la communauté LGBT. Pour entrer en contact avec d'autres personnes ou pour organiser des réunions, les homosexuels marocains utilisent des forums en ligne ou des applications spécifiques.

Il existe une dizaine de collectifs LGBT qui travaillent de manière non officielle. Les activistes cherchent à construire des alliances en soutenant d'autres causes comme la liberté de religion ou le droit des femmes. Leur travail consiste essentiellement à proposer une assistance psychologique et juridique aux membres de la communauté LGBT ainsi que des lieux d'hébergement temporaire, via un réseau de partenaires, à ceux qui ont été expulsés de leur domicile. Dans son rapport publié en 2018, HRW affirme que les autorités marocaines jouent sur la dynamique familiale pour intimider les activistes LGBT.

La pandémie du COVID-19 a eu un effet néfaste sur le travail des organisations LGBT en raison de l'interdiction des déplacements internes dans le cadre des mesures sanitaires. En outre, les financements aux associations de défense des droits de l'homme ont été largement suspendus. Un activiste a déclaré au Cedoca qu'en 2020, la communauté LGBT était la seule « sans capacité d'agir et de se protéger ». Au moment de la rédaction de ce rapport, le Maroc est confronté à une recrudescence des contaminations de COVID-19 et un renforcement de certaines mesures sanitaires en vigueur.

Plusieurs sources dénoncent le silence du pouvoir politique sur la question des libertés individuelles. La campagne de diffamation menée sur les réseaux sociaux en avril 2020 n'a pas été publiquement condamnée par les autorités.

L'islam est la religion d'Etat et les acteurs religieux prônent le maintien des valeurs traditionnelles. Le gouvernement est mené par le secrétaire général du PJD, un parti islamiste qualifié de modéré mais de conservateur du point de vue des mœurs.

Bibliographie

Contacts directs

Collectif Liqaat, entretien téléphonique, 17/06/2021, identité et coordonnées non communiquées pour des raisons de sécurité

Consultant indépendant SOGIE, entretien téléphonique, 15/06/2021, identité et coordonnées non communiquées pour des raisons de sécurité

Consultant indépendant SOGIE, entretien, Bruxelles, 18/09/2019, identité et coordonnées non communiquées pour des raisons de sécurité

Elbaz H., chargée de mission à l'Association solidarité féminine, entretien téléphonique, 12/12/2016, coordonnées non communiquées pour des raisons de sécurité

Sources écrites et audiovisuelles

Afrik, *Maroc : journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie* [video], 30/07/2013, https://www.youtube.com/watch?v=4_2xB3bsT54 [consulté le 03/08/2021]

Agence Reuters, *Moderate Moroccan Islamists win election, coalition talks seen tough*, 08/10/2016, <https://www.reuters.com/article/us-morocco-election-tally-idUSKCN1280EP> [consulté le 07/08/2021]

Amnesty International (AI), *Maroc. Un journaliste en grève de la faim se trouve dans un état critique et a besoin de soins appropriés*, 28/05/2021, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/05/morocco-critically-ill-hunger-striking-journalist-must-be-granted-adequate-medical-care/> [consulté le 03/08/2021]

Amnesty International (AI), *Report on the human rights situation (covering 2020)*, 07/04/2021, <https://www.amnesty.org/en/countries/middle-east-and-north-africa/morocco-and-western-sahara/morocco-and-western-sahara/> [consulté le 01/06/2021]

Amnesty International (AI), *Human rights in the middle east and north Africa : review of 2019*, 18/02/2020, <https://www.amnesty.org/en/documents/mde01/1357/2020/en/> [consulté le 01/06/2021]

Amnesty International (AI), *Maroc. Les réformes juridiques, sans précédent, doivent veiller à ce que les droits humains soient garantis*, 17/04/2015, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE2914382015FRENCH.pdf> [consulté le 05/08/2021]

Aswat magazine [Facebook profile], s.d., <https://www.facebook.com/aswatmag/> [consulté le 07/08/2021]

BiblioMonde [site web], s.d., <http://www.bibliomonde.com/donnee/maroc-paysage-politique-53.html> [consulté le 07/08/2021]

Bladi, *Des milliers de Marocains continuent d'errer dans les rues de Ceuta*, 12/08/2021, <https://www.bladi.net/migrants-rues-ceuta,85434.html> [consulté le 07/08/2021]

Bladi, *Maroc : 10 ans de prison pour le meurtrier d'un homosexuel*, 09/06/2021, <https://www.bladi.net/maroc-meurtrier-homosexuel,83536.html> [consulté le 03/08/2021]

Bladi, *Des homosexuels arrêtés à Tanger*, 21/02/2021, <https://www.bladi.net/homosexuels-arrestations-tanger,80072.html> [consulté le 03/06/2021]

Bladi, *Le Maroc, pays à éviter pour les homosexuels*, 24/03/2021, <https://www.bladi.net/maroc-homosexuels,81135.html> [consulté le 05/08/2021]

Bladi, *Les cinq homosexuels arrêtés à Tanger risquent 3 ans de prison ferme*, 24/02/2021, <https://www.bladi.net/homosexuels-arrestation-tanger-prison,80185.html> [consulté le 03/06/2021]

Bladi, *Maroc : il va porter plainte pour homophobie et se retrouve en prison*, 14/12/2020, <https://www.bladi.net/abdelatif-nhaila-prison,76124.html> [consulté le 03/06/2021]

- Bladi, *Le Maroc, "société très conservatrice"*, 08/08/2019, <https://www.bladi.net/maroc-societe-tres-conservatrice,58124.html> [consulté le 03/08/2021]
- British Broadcasting Corporation (BBC) News (Rannard G.), *Des homosexuels maltraités au Maroc après la diffusion de photos en ligne*, 28/04/2020, <https://www.bbc.com/afrique/region-52454994> [consulté le 05/08/2021]
- Collectif Liqaat [Compte Twitter], s.d., <https://twitter.com/collectifaswat> [consulté le 07/08/2021]
- Courrier international, *Haine. Chasse aux sorcières au Maroc contre les homosexuels*, 22/04/2020, <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/haine-chasse-aux-sorcieres-au-maroc-contre-les-homosexuels> [consulté le 03/06/2021]
- Dahir n° 1-58-376 du 3 jourmada I 1378 réglementant le droit d'association, 15/11/1958, <https://adala.justice.gov.ma/production/html/fr/44724.htm> [consulté le 03/08/2021]
- Délégation de l'Union européenne au Maroc, *Note sur les impacts économiques du Covid-19 au Maroc*, 26/03/2020, <https://www.awex-export.be> [consulté le 07/08/2021]
- Desrues T., *Le Mouvement du 20 février et le régime marocain : contestation, révision constitutionnelle et élections* in *L'Année du Maghreb*, 2012, <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/1362> [consulté le 07/08/2021]
- France 24, *Maroc : accusées d'homosexualité, deux mineures risquent trois ans de prison*, 24/11/2016, <https://www.france24.com/fr/20161125-maroc-homosexualite-deux-adolescentes-mineures-risquent-trois-ans-prison-justice> [consulté le 03/08/2021]
- France 24, *Législatives au Maroc : les islamistes du PJD donnés gagnants par les résultats provisoires*, 08/10/2016, <https://www.france24.com/fr/20161008-maroc-elections-legislatives-pjd-gagnants-pam-istiqlal-abstention-soupcons-fraude> [consulté le 07/08/2021]
- France télévisions, *Au Maroc, des homosexuels victimes d'une campagne de délation sur des applications de rencontres*, 30/04/2020, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/maroc/video-au-maroc-des-homosexuels-victimes-d-une-campagne-de-delation-sur-des-applications-de-rencontres_3940193.html [consulté le 03/06/2021]
- France télévisions, *Au Maroc, s'habiller en femme peut faire basculer la vie d'un homme : le cauchemar de Chafik à Marrakech*, 25/01/2019, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/maroc/au-maroc-s-habiller-en-femme-peut-faire-basculer-la-vie-d-un-homme-le-cauchemar-de-chafik-a-marrakech_3161277.html [consulté le 03/08/2021]
- France télévisions (Longuépée J.), *Législatives au Maroc : les « islamo-conservateurs » du PJD vont-ils à nouveau l'emporter ?*, 07/10/2016, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/maroc/soupcons-de-chantage-contre-le-roi-du-maroc/legislatives-au-maroc-les-islamo-conservateurs-dupid-vont-ils-a-nouveau-l-emporter_1859301.html [consulté le 03/08/2021]
- France télévisions, *Maroc : le collectif des hors-la-loi demande l'arrêt des poursuites liées aux mœurs*, 15/10/2019, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/maroc-le-collectif-des-hors-la-loi-demande-l-arret-des-poursuites-liees-aux-moeurs_3659883.html [consulté le 03/08/2021]
- France télévisions (Berkani M.), *Maroc: le ministre des droits de l'Homme qualifie les homosexuels « d'ordures »*, 16/10/2017, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/maroc-le-ministre-des-droits-de-l-homme-qualifie-les-homosexuels-d-ordures_3058769.html [consulté le 03/08/2021]
- Freedom House (FH), *Annual report on political rights and civil liberties in 2020-Morocco*, 03/03/2021, <https://freedomhouse.org/country/morocco/freedom-world/2021> [consulté le 03/06/2021]
- Freedom House (FH), *Annual report on political rights and civil liberties in 2019-Morocco*, 04/03/2020, <https://freedomhouse.org/country/morocco/freedom-world/2020> [consulté le 03/06/2021]
- Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), *Sahara occidental : 30 ans d'instabilité du cessez-le-feu entre le Maroc et le Front Polisario*, 16/12/2020, <https://grip.org/sahara-occidental-polisario-maroc/> [consulté le 07/08/2021]
- Huffington Post Maghreb via Courrier international, *Maghreb. Vous avez dit « homosexuels » ?*, 02/12/2016, <https://www.courrierinternational.com/article/maghreb-vous-avez-dit-homosexuels> [consulté le 09/06/2021]

- Human Rights Watch (HRW), *Maroc : des attaques en ligne ciblent les hommes présumés homosexuels*, 27/04/2021, <https://www.hrw.org/fr/news/2020/04/27/maroc-des-attaques-en-ligne-ciblent-les-hommes-presumes-homosexuels> [consulté le 01/06/2021]
- Human Rights Watch (HRW), *Annual report on the human rights situation in 2020*, 13/01/2021, <https://www.hrw.org/world-report/2021/country-chapters/morocco-western-sahara> [consulté le 01/06/2021]
- Human Rights Watch (HRW), *Annual report on the human rights situation in 2019*, 14/01/2020, <https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/morocco-western-sahara> [consulté le 01/06/2021]
- Human Rights Watch (HRW), *Maroc : propositions capitales sur les libertés individuelles*, 04/12/2019, <https://www.hrw.org/fr/news/2019/12/04/maroc-propositions-capitales-sur-les-libertes-individuelles> [consulté le 01/06/2021]
- Human Rights Watch (HRW), *L'audace face à l'adversité*, 16/04/2018, <https://www.hrw.org/fr/report/2018/04/16/audace-face-ladversite/activisme-en-faveur-des-droits-lgbt-au-moyen-orient-et-en> [consulté le 01/06/2021]
- International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), *State Sponsored Homophobia*, 15/12/2020, https://ilga.org/downloads/ILGA_World_State_Sponsored_Homophobia_report_global_legislation_overview_update_December_2020.pdf [consulté le 07/08/2021]
- International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), *State Sponsored Homophobia*, 05/2017, https://ilga.org/downloads/2017/ILGA_State_Sponsored_Homophobia_2017_WEB.pdf [consulté le 07/08/2021]
- Jeune Afrique (Kozlowski N.), *Maroc : les islamistes du PJD face à l'usure du pouvoir*, 22/01/2021, <https://www.jeuneafrique.com/1108508/politique/maroc-le-pjd-face-a-lusure-du-pouvoir/> [consulté le 07/08/2021]
- Jeune Afrique (Crétois J.), *Maroc : la bataille de la réforme du Code pénal*, 08/10/2019, <https://www.jeuneafrique.com/mag/838383/societe/maroc-la-bataille-de-la-reforme-du-code-penal/> [consulté le 07/08/2021]
- La Libre (Braun V.), *La formation du gouvernement est au point mort*, 25/11/2016, <https://www.lalibre.be/international/2016/11/25/la-formation-du-gouvernement-marocain-est-au-point-mort-MNCCB24W4RHY5JKD2AAXGLNT2I/> [consulté le 07/08/2021]
- Le 360, *Benkirane aux homosexuels: "vivez heureux, vivez... cachés!"*, 16/07/2015, <https://fr.le360.ma/politique/benkirane-aux-homosexuels-vivez-heureux-vivez-caches-45843> [consulté le 07/08/2021]
- Le 360 (Laabib R.), *Mustapha ramid persiste et signe: "les homosexuels sont des détritrus"*, 18/10/2017, <https://fr.le360.ma/politique/mustapha-ramid-persiste-et-signes-les-homosexuels-sont-des-detrutrus-139269> [consulté le 07/08/2021]
- Le Blog citoyen [Blog], *Au Maroc aussi, on célèbre la journée mondiale contre l'homophobie !*, 17/05/2014, <http://libres-pensees-dans-le-vent.over-blog.com/2014/05/au-maroc-on-celebre-aussi-la-journee-mondiale-contre-l-homophobie.html> [consulté le 03/08/2021]
- Le Brief (Bahra K.), *Democracy Index 2019 : le régime du Maroc est hybride*, 24/01/2020, <https://www.lebrief.ma/4396-democracy-index-2019-le-regime-du-maroc-est-hybride> [consulté le 07/08/2021]
- L'Economiste, *Indice de la démocratie : Le Maroc toujours mal classé*, 03/02/2021, <https://www.leconomiste.com/flash-infos/indice-de-la-democratie-le-maroc-toujours-mal-classe> [consulté le 07/08/2021]
- Le Figaro, *Maroc: enquête sur des fuites de données visant la communauté LGBT*, 24/04/2020, <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/maroc-enquete-sur-des-fuites-de-donnees-visant-la-communaute-lgbt-20200424> [consulté le 03/08/2021]
- Le journal de Tanger, *Corniche de Tanger : arrestation de 5 gays, s.d.*, <https://www.lejournaldetanger.com/corniche-de-tanger-arrestation-de-5-gays/> [consulté le 03/08/2021]

- Le Matin, *Mustapha Ramid plaide pour l'adoption du projet de loi modifiant et complétant le Code pénal*, 27/04/2021, <https://lematin.ma/journal/2021/mustapha-ramid-plaide-ladoption-projet-loi-modifiant-comple-code-penal/357395.html> [consulté le 01/06/2021]
- Le Matin, *Réédition de Queer Maroc*, 05/04/2019, https://lematin.ma/journal/2019/reedition-queer-maroc/313708.html?mot_cle=homosexu [consulté le 03/08/2021]
- Le Monde, *Au Maroc, le journaliste en détention Soulaïmane Raïssouni absent de son procès*, 16/06/2021, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/06/16/au-maroc-le-journaliste-en-detention-soulaïmane-raïssouni-absent-de-son-proces_6084347_3212.html [consulté le 16/06/2021]
- Le Monde (Filiu J.-P.), *Le courage des militants LGBT dans le monde arabe*, 24/01/2021, <https://www.lemonde.fr/blog/filiu/2021/01/24/le-courage-des-militants-lgbt-dans-le-monde-arabe/> [consulté le 03/08/2021]
- Le Monde (Ait Akdim Y.), *Après cinq ans de pouvoir, les islamistes remportent les élections législatives au Maroc*, 07/10/2016, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/10/07/elections-au-maroc-participation-limitee-les-islamistes-denoncent-des-tentatives-de-fraudes_5010240_3212.html#LFqSeWqM6yoQWEGx.99 [consulté le 03/08/2021]
- Le Monde (Mandraud I.), *Au Maroc, le gouvernement dominé par les islamistes affaibli par une lutte de pouvoir avec le palais*, 10/07/2013, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/07/10/au-maroc-le-gouvernement-domine-par-les-islamistes-affaibli-par-une-lutte-de-pouvoir-avec-le-palais_3445313_3212.html#tdodvpf3UBzskuAL.99 [consulté le 08/06/2021]
- Le Nouvel observateur, *Réforme du code pénal au Maroc : l'avenir des libertés individuelles en débat*, 11/12/2019, <https://www.nouvelobs.com/societe/20191211.AFP0346/reforme-du-code-penal-au-maroc-l-avenir-des-libertes-individuelles-en-debat.html> [consulté le 03/08/2021]
- Les Clés du Moyen-Orient (Germain V.), *Le printemps arabe au Maroc*, 08/07/2013, <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Le-printemps-arabe-au-Maroc.html> [consulté le 08/06/2021]
- Les Echos (Bourdillon Y.), *Le Maroc resserre la garde devant la flambée des infections*, 07/08/2021, <https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/le-maroc-resserre-la-garde-devant-la-flambee-des-infections-1337484> [consulté le 07/08/2021]
- Les Eco, *Réforme du Code pénal : un projet renvoyé aux calendes grecques ?*, 05/05/2021, <https://leseco.ma/lapolitique/reforme-du-code-penal-un-projet-renvoye-aux-calendes-grecques.html> [consulté le 03/06/2021]
- Les Eco, *Code pénal. Le projet bientôt déterré au Maroc ?*, 01/01/2021, <https://leseco.ma/lapolitique/code-penal-le-projet-bientot-deterre-au-maroc.html> [consulté le 01/06/2021]
- Les Eco (Chemsî K.), *Formation du nouveau gouvernement : Blocages et interprétations*, 06/12/2016, <https://leseco.ma/opinion/formation-du-nouveau-gouvernement-blocages-et-interpretations.html> [consulté le 01/06/2021]
- Le Site info, *Covid-19 au Maroc: la situation sanitaire de plus en plus critique (Expert)*, 10/08/2021, <https://www.lesiteinfo.com/maroc/covid-19-au-maroc-la-situation-sanitaire-de-plus-en-plus-critique-expert/> [consulté le 07/08/2021]
- Le Soir (Loos B.), *Au Maroc, les jours du journaliste Souleïmane Raïssouni sont désormais comptés*, 11/06/2021, <https://plus.lesoir.be/377606/article/2021-06-11/au-maroc-les-jours-du-journaliste-souleïmane-raïssouni-sont-désormais-comptes> [consulté le 08/06/2021]
- L'Express, *Maroc : inquiétudes d'ONG autour d'une "chasse aux sorcières" contre les LGBT*, 21/04/2020, https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/maroc-inquietudes-d-ong-autour-d-une-chasse-aux-sorcieres-contre-les-lgbt_2124268.html [consulté le 08/06/2021]
- L'Express, *Tout comprendre aux nouvelles tensions diplomatiques entre le Maroc et l'Algérie*, 19/07/2021, https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/tout-comprendre-aux-nouvelles-tensions-diplomatiques-entre-le-maroc-et-l-algerie_2155220.html [consulté le 08/06/2021]

L'Humanité (Massaoui R., El Azzouzi R.), *Liberté de la presse Au Maroc, le journaliste Souleimane Raissouni condamné à cinq ans de prison*, 10/07/2021, <https://www.humanite.fr/liberte-de-la-presse-au-maroc-le-journaliste-souleimane-raissouni-condamne-cinq-ans-de-prison-714225> [consulté le 03/08/2021]

Libération (Garaicoechea M.), *Frontières. « Asilo ! » : plus de 200 migrants passent du Maroc à l'enclave espagnole Melilla*, 22/07/2021, https://www.liberation.fr/international/afrique/asilo-plus-de-200-migrants-passent-du-maroc-a-lenclave-espagnole-de-melilla-20210722_YWW63PDSJNCB3KNVYP2ILLWS5Y/ [consulté le 07/08/2021]

Libération, *Récit. Les LGBT en proie à la vindicte d'une influenceuse trans*, 27/04/2020, https://www.liberation.fr/planete/2020/04/27/maroc-les-lgbt-en-proie-a-la-vindicte-d-une-influenceuse-transsexuelle_1785679/ [consulté le 15/06/2021]

Libération (Hadni D.), *Collectif Hors-la-loi : si vous nous mettez tous en prison, qui va faire rayonner votre Maroc ?*, 11/01/2020, https://www.liberation.fr/planete/2020/01/11/collectif-des-hors-la-loi-si-vous-nous-mettez-tous-en-prison-qui-va-faire-rayonner-votre-maroc_1772104/ [consulté le 03/08/2021]

Libération (Hadni D.), *Mœurs : ces Marocains obligés de se cacher*, 14/10/2019, https://www.liberation.fr/planete/2019/10/14/moeurs-ces-marocains-obliges-de-se-cacher_1757594/ [consulté le 03/08/2021]

L'Observateur (Hayat K. I.), *L'artiste Abdelatif Nhaila condamné à 4 mois de prison*, 12/11/2020, <https://observateur.info/article/19465/maroc/lartiste-abdelatif-nhaila-condamne-a-4-mois-de-prison> [consulté le 08/06/2021]

L'Orient, *Maroc: renvoi des procès des journalistes Omar Radi et Soulaïmane Raissouni*, 18/05/2021, <https://www.lorientlejour.com/article/1262209/maroc-renvoi-des-proces-des-journalistes-omar-radi-et-soulaimane-raissouni.html> [consulté le 08/06/2021]

Médias 24, *Refonte du code pénal : le blocage risque de durer*, 31/08/2020, <https://www.medias24.com/2020/08/31/refonte-du-code-penal-le-blocage-risque-de-durer> [consulté le 03/06/2021]

Médias 24, *Parlement : sans session extraordinaire, des textes stratégiques resteront sur la touche*, 14/07/2021, <https://www.medias24.com/2021/07/14/parlement-sans-session-extraordinaire-des-textes-strategiques-resteront-sur-la-touche/> [consulté le 03/08/2021]

Médias 24, *Mustapha Ramid appelle à accélérer l'adoption du projet de code pénal*, 27/04/2021, <https://www.medias24.com/2021/04/27/mustapha-ramid-appelle-a-accelerer-ladoption-du-projet-de-code-penal/> [consulté le 03/08/2021]

Morocco World News (MWN), *Pride Month and Morocco's Ongoing Fight for LGBTQ+ Rights*, 12/06/2021, <https://www.morocoworldnews.com/2021/06/342866/pride-month-and-moroccos-ongoing-fight-for-lgbtq-rights> [consulté le 03/08/2021]

Morocco World News (MWN), *Morocco's Civil Society Continues Fight for LGBTQ+ Rights Amid COVID-19*, 27/02/2021, <https://www.morocoworldnews.com/2021/02/336124/moroccos-civil-society-continues-fight-for-lgbtq-rights-amid-covid-19> [consulté le 10/06/2021]

Nassawiyat [site web], s.d., <https://nassawiyat.org/fr/a-propos/> [consulté le 17/06/2021]

Nassawiyat, *Loubya au temps du corona*, 2020, <https://nassawiyat.org/fr/2021/02/22/loubya-au-temps-de-corona-rapport-2020-fr-amz/> [consulté le 17/06/2021]

Nations unies (NU), *Mission des nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)*, s.d., <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/minurso> [consulté le 07/08/2021]

Nations unies (NU), Assemblée générale, *Protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre*, 28/07/2020, <https://undocs.org/fr/A/75/258> [consulté le 03/08/2021]

United Nations (UN), *Non-Self-Governing Territories*, s.d., <https://www.un.org/dppa/decolonization/en/nsgt> [consulté le 03/08/2021]

Orient XXI (Nour L.), *Les questions de sexualité secouent la société marocaine*, 27/07/2021, https://orientxxi.info/magazine/les-questions-de-sexualite-secouent-la-societe-marocaine_4930 [consulté le 03/08/2021]

- Orient XXI (Nour L.), *Au Maroc, les soubresauts de l'homophobie font rage*, 14/05/2020, <https://orientxxi.info/magazine/au-maroc-les-soubresauts-de-l-homophobie-font-rage,3863> [consulté le 03/08/2021]
- Ouest-France, *Au Maroc, le débat sur la liberté sexuelle fait rage*, 07/01/2020, <https://www.ouest-france.fr/monde/maroc/au-maroc-le-debat-sur-la-liberte-sexuelle-fait-rage-6679715> [consulté le 03/08/2021]
- OutRight Action International [site web], s.d., <https://outrightinternational.org> [consulté le 03/06/2021]
- Radio France internationale (RFI), *Maroc : le mouvement Hors-la-loi mobilisé contre l'article 490 du Code pénal*, 23/02/2021, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210203-maroc-le-mouvement-hors-la-loi-mobilise-contre-l-article-490-du-code-p%C3%A9nal> [consulté le 03/08/2021]
- Radio Free Europe/Radio Liberty, *Ruling Islamists Keep Upper Hand In Morocco Vote*, 08/10/2016, <https://www.ecoi.net/en/document/1315538.html> [consulté le 07/08/2021]
- Radio-télévision belge de la Fédération Wallonie-Bruxelles (RTBF), *Maroc: inquiétudes d'ONG autour d'une "chasse aux sorcières" contre les LGBT*, 23/04/2020, https://www.rtf.be/info/monde/detail_maroc-inquietudes-d-ong-autour-d-une-chasse-aux-sorcieres-contre-les-lgbt?id=10488122 [consulté le 03/06/2021]
- Radio-télévision belge de la Fédération Wallonie-Bruxelles (RTBF), *Maroc : les journalistes Omar Radi et Soulaïmane Raïssouni en grève de la faim*, 12/04/2021, https://www.rtf.be/info/monde/detail_maroc-les-journalistes-omar-radi-et-soulaimane-raissouni-en- greve-de-la-faim?id=10739461 [consulté le 03/06/2021]
- Radio-télévision belge de la Fédération Wallonie-Bruxelles (RTBF), *LGBTQI +, que signifie ce sigle, lettre par lettre ?*, 17/05/2021, https://www.rtf.be/info/societe/detail_lgbtqi-que-signifie-ce-sigle-lettre-par-lettre?id=10763345 [consulté le 07/08/2021]
- Radio-télévision belge de la Fédération Wallonie-Bruxelles (RTBF) (Fontaine D.), *Sahara occidental: "L'invasion de notre territoire par le Maroc met en cause la sécurité dans la région, mais aussi en Europe"*, 23/06/2021, https://www.rtf.be/info/monde/detail_sahara-occidental-l-invasion-de-notre-territoire-par-le-maroc-met-en-cause-la-securite-dans-la-region-mais-aussi-en-europe?id=10790108 [consulté le 07/08/2021]
- Rebucini G., *Les "homosexualités" au Maroc : identité et pratiques in Tumultes*, n° 41, 2013, <https://www.cairn.info/revue-tumultes-2013-2-page-115.htm?contenu=citepar> [consulté le 03/08/2021]
- Reporters sans frontières (RSF), *Classement mondial de la liberté de la presse 2021*, 2021, <https://rsf.org/fr/classement> [consulté le 03/06/2021]
- Royaume de Belgique, Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, *Conseils aux voyageurs par pays : Maroc*, s.d., https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/conseils_par_destination/maroc [consulté le 07/08/2021]
- Royaume du Maroc, *Dahir n° 1-59-413 portant approbation du texte du Code pénal*, 26/11/1962, https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&_isn=69975&_classification=01.04 [consulté le 05/06/2021]
- Royaume du Maroc, Chambre des représentants, *Projet de loi N°10.16 modifiant et complétant le code pénal*, 24/06/2016, <https://www.chambredesrepresentants.ma/fr/%D8%A7%D9%84%D9%86%D8%B5%D9%88%D8%B5-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%B4%D8%B1%D9%8A%D8%B9%D9%8A%D8%A9/projet-de-loi-ndeq1016-modifiant-et-completant-le-code-penal> [consulté le 05/08/2021]
- Tel quel (Chraïbi S.), *De nouveau un bras de fer sur les réseaux sociaux autour de l'article 490 relatif aux relations sexuelles hors mariage*, 05/02/2021, https://telquel.ma/2021/02/05/de-nouveau-un-bras-de-fer-sur-les-reseaux-sociaux-autour-de-larticle-490-relatif-aux-relations-sexuelles-hors-mariage_1710159 [consulté le 03/08/2021]
- Tel quel (Ismaili G.), *Libertés individuelles : le collectif Hors-la-loi s'organise*, 16/10/2019, https://telquel.ma/2019/10/16/libertes-individuelles-le-collectif-hors-la-loi-sorganise_1654329 [consulté le 03/08/2021]
- Tel quel (Fathi N.), *Tabou. lesbiennes et Marocaines*, 27/02/2012, https://telquel.ma/2012/02/27/tabou-lesbiennes-et-marocaines_1188 [consulté le 03/08/2021]

- Têtu, *Au Maroc, 170 personnes ont été arrêtées pour « homosexualité » l'an dernier*, 12/12/2019, <https://tetu.com/2019/12/12/au-maroc-170-personnes-ont-ete-arretees-pour-homosexualite-lan-dernier/> [consulté le 03/06/2021]
- Têtu, *Maroc : la police ouvre une enquête après la campagne d'outing homophobe*, 27/04/2020, <https://tetu.com/2020/04/27/maroc-la-police-ouvre-une-enquete-apres-la-campagne-douting-homophobe/> [consulté le 03/06/2021]
- Têtu, « *Les agressions homophobes sont le quotidien de la population LGBTI au Maroc* », selon Aswat, 08/04/2016, <https://tetu.com/2016/04/08/entretien-collectif-aswat-maroc/> [consulté le 03/06/2021]
- The Danish Immigration Service, *Morocco : Situation of LGBT version 2.0*, 09/2019, <https://www.justice.gov/eoir/page/file/1309556/download> [consulté le 01/06/2021]
- The Economist, *Democracy Index 2020: In sickness and in health?*, 2021, <https://www.eiu.com/n/campaigns/democracy-index-2020/> [consulté le 07/08/2021]
- The Sexual Rights Initiative, *Morocco*, s.d., <https://sexualrightsdatabase.org/countries/455/Morocco> [consulté le 01/06/2021]
- TV5 monde, *Maroc : homosexuels, des victimes jugées coupables*, 08/04/2016, <https://information.tv5monde.com/afrique/maroc-homosexuels-des-victimes-jugees-coupables-101097> [consulté le 03/08/2021]
- TV5 monde, *Maroc : les islamistes en passe d'être reconduits au gouvernement*, 08/10/2016, <https://information.tv5monde.com/info/maroc-les-islamistes-en-passe-d-etre-reconduits-au-gouvernement-132770> [consulté le 03/08/2021]
- United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Glossary of Key Sexual Orientation and Gender Identity-Related Terms*, 22/09/2010, <http://www.refworld.org/pdfid/4cff9a8f2.pdf> [consulté le 12/01/2015]
- United States Department of State (USDOS), *2020 Country Reports on Human Rights Practices: Morocco*, 30/03/2021, <https://www.state.gov/reports/2020-country-reports-on-human-rights-practices/morocco/> [consulté le 01/06/2021]
- United States Department of State (USDOS), *2019 Country Reports on Human Rights Practices: Morocco*, 11/03/2020, <https://www.state.gov/reports/2019-country-reports-on-human-rights-practices/morocco/> [consulté le 08/06/2021]
- Union des féministes libres (UFL) [site web], s.d., <https://unionfemlibre.org/en/home/> [consulté le 07/08/2021]
- Yabiladi, *Maroc : 34% des personnes LGBTQIA+ disent être harcelées par les autorités*, 18/05/2020, <https://www.yabiladi.com/articles/details/93748/maroc-personnes-lgbtqia-disent-etre.html> [consulté le 03/08/2021]
- Yabiladi, *ONU : Le Maroc a voté contre une résolution reconnaissant les droits des homosexuels et lesbiennes*, 29/09/2014, <https://www.yabiladi.com/articles/details/29768/maroc-vote-contre-resolution-reconnaissant.html> [consulté le 01/06/2021]
- Yabiladi, *Journée internationale contre l'homophobie : Le Maroc toujours à la traîne*, 17/05/2017, <https://www.yabiladi.com/articles/details/53771/journee-internationale-contre-l-homophobie-maroc.html> [consulté le 03/08/2021]